

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse

Band: 13 (1933)

Heft: 1

Artikel: La Diète de Légitimation du Marquis de Bonmac, à Soleure (1728)

Autor: Mercier, H.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-71739>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Diète de Légitimation du Marquis de Bonnac, à Soleure (1728).

Contribution à l'Etude du Cérémonial des Ambassadeurs de
S. M. Très-Chrétienne auprès des Ligues Suisses et de leurs
co-alliés, de 1630 à 1730.

Par *H. Mercier*.

I.

Prolégomènes.

Les guerres de Bourgogne (1474 — 1477), celles d'Italie (1494—1515), puis la conclusion d'une union, ou *Erbevereinigung* avec la Maison d'Autriche (1511) et celle infiniment plus importante de *l'Alliance Perpétuelle* avec la couronne de France (1521) firent entrer les cantons et leurs co-alliés au premier plan du concert européen; enfin la rivalité grandissante entre la France et les branches de la monarchie habsbourgeoise contribuèrent encore à donner conscience aux «*Ligues suisses de la Haute-Allemagne*» de leur valeur, mais aussi les rendirent plus exigeantes quant aux égards qu'on devait avoir pour elles.

Avec le temps, au fur et à mesure que la simplicité originelle helvétique disparaissait sous l'influence délétère des pensions, capitulations et libéralités, et que l'esprit démocratique cérait devant l'absolutisme des XVIIe et XVIIIe siècles, caricature de celui des monarchies voisines, l'étiquette, les «titulations», le cérémonial et la préséance crurent dans la même proportion que l'indépendance réelle des cantons baissait; même entre eux ce formalisme occupait une place considérable dans leurs relations,

¹ Cf. Abschiede VI, 1 b, 390. — VII, 1 a, 49 d, 495. — 40, VI, 2 b, 459.

dans leurs délibérations¹; certains *Abschiede*, entre autres documents, sont d'une éloquence rendant tout commentaire superflu.

Le rôle capital joué pendant trois siècles par l'alliance française mit au premier rang le cérémonial, entre les deux pays, surtout durant le si long règne de Louis XIV, le plus grand monarque «de la Terre» comme l'appelaient les courtisans et ses ambassadeurs. Le Roi-Soleil prenait d'ailleurs ce tire au sérieux, son inflexibilité en tout ce qui concerne l'étiquette ne transigeait pas², il voulait que ses représentants eussent partout la préséance; le déclin de la monarchie espagnole lui permettait cette prétention, consacrée en droit depuis l'affaire retentissante du comte d'Esttrade, à Londres (1661); de son côté le Saint-Empire de la Nation germanique, en déliquescence, n'était plus à même de soutenir un prestige, tout de façade, que même ses membres combattaient par envie, tout comme en Suisse les petits Etats jalouisaient cordialement Zürich et surtout Berne³, pour le plus grand profit des intrigues des Puissances étrangères⁴.

On peut donc dire *a priori*, que les envoyés des rois Très-Chrétiens prirent le pas sur tous leurs collègues, et leur situation particulière, si elle décline à l'Etranger à la suite de la perte de prestige découlant de la guerre de Succession d'Espagne, se maintiendra incontestablement en Suisse sous l'influence des capitulations, des priviléges commerciaux, et du «casuel» qui découlait de ces deux facteurs capitaux de l'Alliance Perpétuelle nonobstant les atteintes à eux portées par le Louvre au cours des générations, malgré les traités.

Tant que les ambassadeurs furent non sédentaires, chargés seulement de missions temporaires, souvent même d'une très courte durée, le cérémonial se résolvait probablement à fort peu de choses: paiement des sommes dues ou promises, table bien garnie, cave inépuisable; arguments sans lesquels la titulation ludovicienne, «chers et grands amys et alliés» perdait toute valeur.

² C.G. Picavet: *La Diplomatie française au temps de Louis XIV* (Paris 1929), p. 97, loc. cit., p. 147 sq.

³ Arch. Aff. Etr. Suisse 104, fol. 218—221. — 105, fol. 185.

⁴ Arch. Aff. Etr. Suisse 198, fol. 84—86. — *Mém. et Doc.* XV, pièce 20. — Suisse 199, fol. 183. — *Abschiede VII*, 1, 306 c.

Le traitement infligé au XVI^e siècle à Imbert de Villeneuve, puis à Morelet du Museau⁵ qui mourut à Fribourg des coups reçus, pour non-accomplissement des promesses royales, nous montrent qu'à cette époque la situation d'ambassadeur impliquait certains risques qu'aujourd'hui on considère comme extra-professionnels.

Même au siècle suivant les égards dûs de part et d'autre semblent ne pas avoir été compris de la même manière, ainsi qu'il appert de la mésaventure arrivée à Caumartin⁶, le 6 juillet 1642, en quittant Bade pour retourner à Soleure. Arrivé à Mellingen, en chaise roulante, les portes de la ville se refermèrent sur lui et sa femme, sous le prétexte qu'il n'avait payé en session les sommes promises. Relâché après quelques heures, l'ambassadeur se hâta de gagner un logis plus hospitalier, et, rentré à Soleure, il fit une esclandre formidable, menaçant de quitter incontinent le territoire des Ligues. Résultat: l'avoyer coupable et les principaux notables furent amenés à Bade, et là, dans une posture très humiliante ils durent demander pardon; ils furent en outre condamnés à une amende de 400 livres et à la restitution des objets saisis⁷.

Ce nuage ne troubla néanmoins pas le mariage de raison qu'était l'alliance franco-suisse, cette union en avait vu bien d'autres, et si elle ne s'imposait plus comme quand la Maison d'Autriche était omnipotente, rien n'aurait pu la remplacer, ni d'un côté ni de l'autre, aussi aucun des contractants ne « bouda » longtemps.

On ne trouve pas de relation permettant de se représenter le cérémonial avant l'arrivée de l'ambassadeur Méliand⁸ en 1635, et encore, l'intrigant successeur de Michel Vialard⁹ ne s'étend

⁵ E. Rott: *Histoire de la Représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, t. I, p. 5 sq.

⁶ Jacques Le Fèvre de Caumartin, Maître des Requêtes au Parlement (1590—1667).

⁷ Rott, t. V, p. 454.

⁸ Blaise Méliand (1609—1661), Sr. d'Egligny, de Cesson, etc. Conseiller au Parlement de Paris.

⁹ Michel Vialard (1580—1634), Sr. de Hercé, conseiller au Parlement de Paris.

guère sur cet à-côté de sa mission, les conjonctures du moment lui imposant une besogne autrement importante.

Méliand passa par Genève où il remit aux Magnifiques Seigneurs la lettre d'accréditement que le Roi écrivait aux syndics d'icelle ville¹⁰. De là il se rendit à Soleure d'où, selon l'usage, il donne avis de son arrivée à Messieurs de Zürich en les priant de convoquer une diète aux fins de légitimation et de remise à chaque canton de la missive de son souverain l'accréditant auprès d'eux comme ambassadeur. C'est tout comme renseignement au sujet de sa légitimation, mais le même document est plus prolix au sujet du cérémonial concernant la naissance du Dauphin, le futur Louis XIV.

« La Royne estant accouchée d'un Dauphin le 5 septembre 1638, M. Méliand se rendit au Conseil de Soleure auquel il fit part de cet événement. Après avoir entendu son discours, Messieurs du Conseil décrestèrent que M. de Roll, chevalier et ancien advoyer accompagné de tous les Conseillers présents iroient féliciter Monseigneur l'Ambassadeur pour S. M. de cette bonne nouvelle et le remercier de cette confiance... »

Le dimanche suivant à sept heures du matin, la bourgeoisie fust rassemblée près la Maison de Ville et les fusillers mis en ordre sous les ordres de M. Gibelin, les bourgeois en manteau avec l'espée. Tous se rendirent dans la cour de l'ambassadeur précédés des joueurs d'instruments, mais les fusilliers restoient dans le rang.

Sitost que Messeigneurs avoient salué Son Excellence les fusilliers firent la première descharge, à laquelle respondirent les canons postés sur les bastions, sur les tours et soubz le tilleul où l'on mettoit les six plus grosses pièces »¹¹.

Ceci pour le côté civil des festivités, quant à la partie religieuse et gastronomique il fut décidé:

« Qu'on sonneroit la grosse cloche, que l'on iroit en bon ordre à la grande église Saint-Ours, qu'aussitost S. E. iroit à l'église où on commenceroit un *Te Deum* en musique et que l'on tireroit pour la seconde fois.

Qu'ensuite après que Messieurs les Chanoines auroient esté advertis de bonne heure par l'*Altrath* Wagner, on commenceroit la première messe qui seroit aussi en musique, qu'au *Gloria in Excelsis*, on tireroit le canon pour la troisième fois, à l'*Evangile* pour la quatrième et qu'après l'*Elévation*, on tireroit pour la cinquiesme fois. Qu'après le service divin on reconduiroit

¹⁰ Arch. Aff. Etr. Suisse, *Mém. et Doc.* XIX, pièce 1.

¹¹ Arch. Aff. Etr. Suisse, *Mém. et Doc.* XIX, ibid.

Son Excellence à la Cour^{11a} en la mesme manière qu'Elle avoit esté conduite à l'Eglise.

Que finalement comme S. E. estoit dans l'intention d'honorer Messieurs du Conseil et les principaux Bourgeois dont Elle avoit demandé une liste, par un festin, on tireroit trois fois de la tour du *Riedholz*, lorsqu'on boira les santés du Roy, de la Royne et du Delphin ».

Avec l'ambassadeur Caumartin, nous entrons dans une période plus riche en renseignements, les envoyés royaux ne considérant pas au dessous d'eux de décrire les hommes et les choses.

Blaise Méliand quitta le territoire des Ligues en été 1640, et son successeur Caumartin devait rejoindre Soleure déjà à l'automne¹², mais l'éternelle question d'argent obligea le Louvre à retarder son départ, aussi ses commettants le rendent attentif à cet écueil redoutable: pensions et libéralités, « surtout il ne devra pas s'estonner des excessives demandes qu'on luy fera, car il est souvent arrivé qu'un tel a demandé dix mille francs qui s'en est allé content avec cinquante escus...¹³ » et plus loin au sujet de la manière de procéder avec les Seigneurs des Ligues: « Ledict Sr Ambassadeur tiendra donc pour maxime que de gaigner du temps parmy les Souisses, c'est faire beaucoup»¹⁴.

La mort du roi Louis XIII (1643) donna lieu à des cérémonies funèbres non seulement en France mais encore à l'Etranger. Caumartin en fit faire une somptueuse dans l'église des Cordeliers, le 1er juillet; déjà la veille il fit dire les Vigiles, sur les quatre heures du soir.

Le Conseil et les notabilités s'en vinrent chercher l'ambassadeur et lui firent la conduite jusqu'à l'église où l'oraison funèbre du Roi fut faite par un R. P. Rodolphe, Gardien des Capucins de Brissac. Le Prévot entouré du Chapître de Soleure et tous les religieux de la Ville assistaient à la cérémonie.

« L'Eglise étoit toute tendue de deuil avec une bande de velours parsemée des armes du Prince. Il y avoit une chapelle ardente de 1000 à 1200

^{11a} Le premier hôtel des ambassadeurs avait été construit en 1544 Refait en 1619, il brûla cent ans plus tard sous M. d'Avaray qui perdit la plus grande partie de ses effets.

¹² *Rott*, t. V, p. 407.

¹³ Arch. Aff. Etr. *Suisse* 28, *Instructions*, fol. 290.

¹⁴ Arch. Aff. Etr. *Suisse* 28, *Instructions*, fol. 289.

cierges outre les deux rangs qui estoient tout le long du chœur. Elle estoit ornée d'une belle estoile d'or et d'argent, et au milieu où estoit la représentation du corps du defunt Roy il y avoit un grand drap, de la mesme toile, et sur ladicta représentation estoit posée une couronne couverte d'un grand crespe. Le grand autel estoit orné d'un velours noir et bleu avec une grande quantité de cierges où les armes du Roy se trouvoient pareillement attachées »¹⁵.

Après la grande messe en musique, les membres du Conseil raccompagnèrent Messire de Caumartin en son hôtel où il les « traita honorablement».

Dans ces deux relations d'ambassadeur on ne voit pas encore la position respective, le rang des participants, non plus que le nombre ni la nature des créditives du Roi.

Avec l'ambassade du successeur de Caumartin, le marquis de la Barde, nous aurons des précisions plus grandes. Le nouveau représentant du Louvre est muni d'une missive pous le Corps Helvétique en général, une pour Soleure et douze autres pour chacun des cantons en particulier, plus une pour l'abbé de Saint-Gall, une pour l'évêque de Sion, enfin une pour Bienne et la dernière pour Mulhouse¹⁶.

Au cours de la longue et difficultueuse mission de ce diplomate de la grande école, une question de titre le mit aux prises avec les cantons, en 1651, particulièrement avec les réformés toujours soucieux de la dignité helvétique, moins besogneux et plus difficilement accessibles à l'argent, suivant les nombreuses constatations des ambassadeurs royaux¹⁷. Une missive destinée à Louis XIV, confiée à de La Barde, fut retournée au Vorort, parce que les cantons signaient « *dienstwillige* » alors que le successeur de Caumartin exigeait « *demütigste* »¹⁸; celui-ci se basait probablement sur la titulation accordée à l'*Empereur*, auquel le Corps Helvétique donnait du « *Allerdurchleuchtigstem, Grossmechtigstem, Unüberwindlichen Fürsten und Herren* », quant à la sig-

¹⁵ Arch. Aff. Etr. *Suisse, Mém. et Doc.* XIX, pièce 4 bis.

¹⁶ Arch. Aff. Etr. *Suisse, Mém. et Doc.* XIX, pièce 10, fol. 20.

¹⁷ Arch. Aff. Etr. *Suisse* 88, fol. 30.

¹⁸ *Abschiede VI*, 1 a, 41 k.

nature, les cantons disaient: « *Unserm allergnädigsten Herrn* » puis, « *Allerdemüttigste* »¹⁹.

Le marquis de Labarde ne réclamait pas seulement plus d'honneurs pour son maître, mais encore pour lui-même. Il prétendait que dans ses missions en Allemagne on employait des formules infiniment plus courtoises que celles des Suisses, d'une rusticité archaïque, selon lui: Le moins qu'on devait faire était de le traiter de « *gnädiger Herr* » au de l'expression française approchant, soit *Monseigneur*²⁰. Sauf Berne, il semble bien qu'à partir de cet ambassadeur cette titulation fut employée par tous les cantons.

Ces brouilles passagères n'empêchaient pas de La Barde de remplir brillamment ses devoirs de représentant de la plus fastueuse Cour. La paix des Pyrénées lui donna une occasion de plus de festoyer ses hôtes à la diète de Bade (7 juillet 1660) puis le lendemain un *Te Deum* en l'église paroissiale solennisa le mariage du roi Très-Chrétien, et le soir un festin pantagruélique de 9 heures²¹ attesta une fois de plus combien les Suisses détenaient le record de la résistance gastronomique. Là encore, de La Barde signala sa munificence, son luxe et l'emploi par trop libéral qu'il faisait de l'argent de son Maître; ce gaspillage fut d'ailleurs une des causes de sa disgrâce, et une fois l'Alliance Perpétuelle renouvellée (1663) il ne revint plus aux Ligues. Le Louvre, par économie, désigna un personnage de dernier ordre, François Moûlier²², ancien secrétaire et homme à tout faire de La Barde, pour le poste de Soleure, alors qu'il venait de faire un séjour involontaire à la Bastille.

Cette particularité connue dans les cantons, la petite naissance du représentant royal et son simple rang de député-résident lui valurent un accueil assez froid (juin-octobre 1665), et ce d'autant plus qu'il était spécifié dans ses Instructions d'exiger les mêmes honneurs et préséances que ses prédécesseurs²³.

¹⁹ *Abschiede VI*, 1 a, 42 f.

²⁰ Arch. Aff. Etr. *Suisse* 104, fol. 98.

²¹ *Rott*, t. VI, p. 465.

²² François Moûlier, Sr. de Signy, secrétaire de La Barde (1660—1663).

²³ Arch. Aff. Etr. *Suisse*, Supp. V, fol. 244—248.

La diète oscillait entre le désir de rabattre la superbe de Moûlier et la crainte de déplaire à son Maître; finalement on opta pour un moyen terme, le Député fut considéré comme un ministre plénipotentiaire et à la première réception huit députés lui firent la conduite et les suivantes quatre²⁴. Comme siège il n'eut qu'un banc de bois ainsi que tous les députés de la diète²⁵. Celle-ci afin d'éviter le retour de contestations protocollaires édicta des prescriptions *ad hoc* dont les *Abschiede* donnent le détail.

Les tribulations de Moûlier firent changer les idées du Roi-Soleil relativement au poste de Soleure géré pendant deux ans par Michel Baron, chargé d'affaires *ad interim*²⁶. Son choix se porta sur un gentilhomme de grande allure, tels que les aimait les Suisses, soit le marquis de Saint-Romain²⁷. Celui-ci arriva incognito à Soleure le 18 novembre 1672. Déjà le 23 il fut reçu officiellement après avoir remis ses lettres de créance et fait porter par un familier celle destinée ou *Vorort*, en envoyé par la poste celles destinées aux cantons et co-alliés²⁸.

Le 18 janvier 1673 seulement eut lieu la diète de légitimation selon les données connues. Les Magnifiques Seigneurs décidèrent de tituler ainsi le nouvel ambassadeur: *Hochwohlgeborene gnädiger Herr*, et quant à la signature: *Euer Excellenz Dienstwillinge*²⁹. Après la séance, Saint-Romain banqueta avec ses hôtes, de onze heures du matin jusque tard la nuit³⁰, et tous, conseillers, députés, *Alträthe*, *Jungräthe*, furent on ne peut plus satisfaits de la bonne chère et particulièrement des vins; ceux de Bourgogne, de la Valteline et de Frontignan soulevèrent un enthousiasme général, «ils ne les espargnèrent point» écrit l'ambassadeur³¹.

* * *

²⁴ Arch. Aff. Etr. *Suisse*, Supp. V, ibid.

²⁵ Arch. Aff. Etr. *Suisse*, Mém. et Doc. XIX, fol. 94—97.

²⁶ *Rott*, t. VII, p. 680, *loc. cit.*

²⁷ Melchior Harod de Sénevas, marquis de Saint-Romain (1614—1694).

²⁸ Arch. Aff. Etr. *Suisse*, Mém. et Doc. XIX, fol. 102—103.

²⁹ *Abschiede VI*, 1 a, 557 b.

³⁰ Arch. Aff. Etr. *Suisse* 47, fol. 64.

³¹ *Rott*, t. VII, p. 424, *loc. cit.*

En confiant à M. de Gravel³² la succession de Saint-Romain Louis XIV continuait dans sa nouvelle manière en déléguant aux Ligues des hommes déjà habitués aux us et coutumes germaniques, car le marquis de Gravel, de même que le marquis de Saint-Romain, avait déjà remplis des missions délicates dans différents Etats du Saint-Empire; c'étaient des diplomates rompus aux affaires.

Arrivé incognito à Soleure selon la règle, le 8 février, Gravel y trouva encore Saint-Romain qui le mit au courant de la situation, puis le nouvel ambassadeur s'en fut à Berne chercher sa femme et revint le 24 du même mois faire son entrée officielle d'après le canevas habituel. Mais les autorités poussèrent l'amabilité à aller le chercher jusqu'à une lieue et demie hors des murs où se fit le premier compliment; le second eut lieu aux portes de la Cité et le troisième ou logis de l'ambassadeur. « Je me rendray, écrit-il, après-demain dans la Maison de Ville pour remettre aux avoyers et conseils ma lettre de créance »³³.

Mis en goût par une réception chaleureuse, Gravel voulut exiger des Magnifiques Seigneurs, lors de la diète de légitimation (16 avril) les honneurs du dais ou baldaquin³⁴, excipant de ses instructions lesquelles lui prescrivaient — selon une formule classique — de ne se relâcher en rien quant aux égards dûs. Cette fois les cantons regimbèrent; les honneurs du dais, que s'était adjugés l'ambassadeur La Barde en 1663, tenaient à sa qualité d'ambassadeur extraordinaire à ce moment là, cette dérogation ne pouvait constituer un précédent, dirent les Seigneurs et Supérieurs.

Gravel avait cru — du moins il l'affirme — rendre un plus grand témoignage de considération à ses hôtes en les recevant dans la grande salle du trône³⁵, ou du dais, mais les braves Suisses considéraient par trop royal ce défilé devant le baldaquin sous lequel, tel une idole, l'ambassadeur se tenait, majestueux.

³² Robert de Gravel (1612—1684), Sr. de Marly, etc. Résident à Cologne, puis à Munich et à Ratisbonne.

³³ Arch. Aff. Etr. *Suisse*, Mém. et Doc. XIX, fol. 112—115.

³⁴ Arch. Aff. Etr. *Suisse* 54, fol. 175.

³⁵ Cette salle est aujourd'hui la Bibliothèque cantonale. Cf. *Zetter-Colin*, p. 6.

L'activité de Gravel fut brusquement arrêtée par le Destin. Le 30 juin 1684, à dix heures du matin, un coup d'apoplexie priva le roi Très-Chrétien d'un éminent serviteur et les Ligues Suisses d'un ambassadeur dont la disparition causa un douloureux émoi, même chez ses adversaires. Une diète générale venait de s'ouvrir à Bade, le fils du défunt, Jules de Gravel, marquis de Marly, s'y porta le 2 juillet, avec l'un des secrétaires-interprètes. Ce dernier seul fut admis devant les Magnifiques Seigneurs, aussi M. de Marly sollicita une audience à titre privé: la Diète lui fit faire une visite de condoléance par le bailli et le secrétaire des diètes.

Quelques jours plus tard, M. de Gravel-Marly reçut de Louis XIV une créditive pour le Corps Helvétique, en qualité d'ambassadeur extraordinaire jusqu'à l'arrivée du successeur de son regretté père. La diète décida de le tituler seulement de: *wohlgeborene, hochgeehrte Herrn*³⁶; il sera cherché et reconduit pour la première fois par six députés et deux fonctionnaires de Bade (sous-bailli et secrétaire des diètes) et les fois suivantes par trois députés. On l'assimilait donc à un ministre de second rang.

A la fin du mois, la session étant terminée, Marly rentra à Soleure avec sa femme, il s'arrêta deux jours à Oberbuchsiten pour donner le temps au Magistrat de se préparer pour son entrée officielle, mais à sa grande surprise il apprit que Messieurs de Soleure n'ayant pas reçu par écrit la nouvelle de sa nomination, on le complimenterait simplement et à titre privé. L'ambassadeur ne put s'empêcher de manifester son désappointement du procédé, d'autant plus que les Magnifiques Seigneurs de Soleure avaient eu beaucoup plus d'égards quand il était simple particulier.

Ce différent s'arrangea néanmoins au moyen d'une notification solennelle du Roi à Messieurs de Soleure, et le 25 août, jour de la Saint-Louis, Monsieur et Madame de Marly firent leur entrée publique triomphale, selon le rite habituel³⁷.

Pour remplacer Gravel, le choix du Roi-Soleil s'était porté

³⁶ *Abschiede VI*, 2 a, 74.

³⁷ Le manuscrit publié par Zetter-Colin (p. 41—44) donne in-extenso la relation de l'entrée à Soleure.

sur Michel Tambonneau³⁸, une personnalité médiocre de la bourgeoisie financière, mal préparé à des fonctions d'ambassadeur et sans le brillant extérieur de ses prédécesseurs, mais cette insuffisance quoique toute relative allait néanmoins le vouer à l'in-succès.

Le successeur de Gravel arriva le 23 décembre, juste au bon moment pour la relève du marquis de Marly d'un poste devenu intenable à la suite d'une « gaffe » du Magistrat. Les armes de la Maison de France ayant été apposées au fronton de l'église collégiale Saint-Ours, restaurée et embellie aux frais du trésor royal, Messieurs de Soleure jugèrent bon de faire graver les leurs sur l'hôtel de l'ambassadeur, cet immeuble étant la propriété de l'Etat³⁹. En droit il n'y avait rien à redire, mais la manière laissait à désirer, le tact élémentaire indiquait d'avertir le locataire et de ne pas opérer en son absence. Monsieur de Marly indigné quitta la maison en claquant les portes, s'en fut à la campagne, et par exprès il demanda au Louvre le transfert de l'ambassade à Fribourg. Est-il nécessaire de dire qu'à Paris cette punition fut jugée trop radicale; le noble Marquis, de fort méchante humeur réintégra son hôtel, avant de quitter Soleure pour toujours.

Les gens superstitieux considérèrent cette affaire comme un mauvais présage, et soit coïncidence, soit fatalité, Tambonneau, marqué par le sort, emportera aussi une forte dose d'amertume de son séjour parmi les Suisses.

Suivant l'intinéraire de l'époque, il entra en Helvétie par Neuchâtel, alors propriété d'un prince français, qui lui fit rendre les hommages usités en pareil cas: levée de milices, salves de mousqueterie, harangue du Conseil et vin d'honneur.

« Des terres de cet Etat, il entra sur celles de Berne et y coucha sans entendre parler d'aucun des officiers de ce canton, ce qui fut attribué à un bailli nommé d'Erlach, homme sauvage qui n'en avoit pas fait davantage à ses prédécesseurs et qu'on laissa dans son humeur brutale sans y faire aucune attention »⁴⁰.

³⁸ Michel Tambonneau (1636—1719), conseiller au Parlement de Paris, président de la Chambre des comptes (1684—1705).

³⁹ Rott, t. VIII, p. 294.

⁴⁰ Arch. Aff. Etr. Suisse, Mém. et Doc. XIX, pièce 22.

Heureusement que la réception de Messieurs de Soleure allait ramener le sourire à Monsieur Tambonneau ainsi que nous l'apprend une intéressante⁴¹, mais trop longue dépêche pour être reproduite ici.

Nous laisserons de côté le cérémonial des visites échangées, de la remise des lettres de créance, faites d'après un schéma toujours assez semblable. Mais une missive de la main de l'ambassadeur donne une note particulière sur le premier contact entre lui et ses commensaux, elle jette une certaine lumière sur la genèse d'un conflit dont les germes seront soigneusement cultivés par quelques cantons.

Dans sa dépêche Tambonneau donne son impression au sujet du banquet offert à ses hôtes.

« Dans ce repas qui ne dura que trois heures, ils s'efforcèrent de me marquer le zèle et le respect de ce canton pour le service de V. M. Je répondis de mon mieux à leurs civilités et le vin de Bourgogne qu'ils estiment au dessus de ceux de leur pays fit un commencement de liaison entre nous qui auroit eu de plus grande suite s'il n'estoit arrivé depuis une chose qui m'a fait changer le dessein que j'avois fait pour ne leur rien oster des droits qu'ils se sont acquis par une ancienne coutume chez les ambassadeurs de V. M. de donner un grand repas la veille des Roys à tout le Petit-Conseil composé de 36 testes, dans lequel, selon toutes les apparences nous aurions tout payé ce qu'on doit à ces sortes de festins où cent verres de vin à chacun suffisent à peine pour toutes les santés d'obligation »⁴².

L'hiver rigoureux et anormalement long obliga Tambonneau à différer sa « légitimation » jusqu'au printemps. Cette diète eut lieu les 9 et 10 avril 1685. La réception à l'ambassade se fit dans les salons du bas, les secrétaires et gentilhommes recevant les députés à la porte de l'allée et « Son Excellence à deux ou trois pas hors de la porte de la cour qui est contre la salle basse où Elle donna la main à tous selon la mode du pays, et estant entrés dans la grande salle, Monsieur le Bourgmestre Hirzel, premier député de Zurich, lui fit le compliment en allemand »⁴³.

Tambonneau remercia dans un discours en français conçu dans le même esprit cordial, discours immédiatement traduit en alle-

⁴¹ Arch. Aff. Etr. *Suisse, Mém. et Doc.* XIX, pièce 17.

⁴² Arch. Aff. Etr. *Suisse, Mém. et Doc.* XIX, pièce 22.

⁴³ Arch. Aff. Etr. *Suisse, Mém. et Doc.* XIV, pièce 18.

mand par un des secrétaires-interprètes. Il ne laissa rien paraître du vif mécontentement qu'il venait d'éprouver tout-à-l'heure du refus opposé par le Corps Helvétique de passer sous le dais. Il se contenta de s'en plaindre au Roi, dans sa missive il ajoute in fine: « Ces Messieurs y perdront seuls, ils seront servis comme ils le souhaitent; d'ailleurs beaucoup d'entre eux aimeront mieux plus de vin et moins de cérémonies »⁴⁴.

Lors de la diète de la Saint-Jean, à Bade, l'ambassadeur saisit l'occasion d'un banquet qu'il offrit au Corps Helvétique, ayant à sa droite le bourgmestre Hirzel, de Zurich, et à sa gauche l'avoyer Kilchberg, de Berne, d'attirer l'attention de ce dernier sur le manque d'égards systématique que ses Seigneurs et Supérieurs lui témoignaient, entre autres au sortir de Neuchâtel. L'avoyer s'en tira par la tangente, avec des raisons assez spacieuses, il n'est pas régulier, dit-il, de rendre ces honneurs là; si Gravel les reçut, ajouta-t-il, c'est l'effet d'un hasard, parce que ce jour les arquebusiers tiraient.

Cette explication subtile ne satisfit point Tambonneau, avec amertume il fait relater toute l'affaire au Roi, en insistant sur un dernier incident, survenu lors de son arrivée à Bade:⁴⁵

« Il y a une petite ville nommée Aarau qui ne laisse pas d'avoir quelques priviléges d'indépendance quoique en effet elle soit sous la protection du canton de Berne et que cette protection particulière de ces Messieurs ait beaucoup plus l'air de souveraineté que de tout autre chose. Monsieur Tambonneau y alla coucher en allant à Bade, c'étoit donc le lieu des Seigneurs de Berne de pouvoir réparer la faute de leur bailli du costé de Neufchastel parce que l'hoste chez qui Monsieur Tambonneau alla loger qui étoit l'avoyer de la ville étoit averti de son passage par son maistre d'hostel qu'il avoit envoyé huit jours [auparavant] demander pour les provisions de sa maison. Cependant malgré le bruit du canon de tous les châteaux et villages qui dépendent de l'Estat de Soleure qui confinent aux terres d'Aarau, il entra dans cette ville sans y voir un seul homme sous les armes ni la moindre apparence de compliment et d'honneur qu'on doit aux ambassadeurs dans les lieux où il n'étoit pas à beaucoup près autant honoré qu'en Suisse ».

Presque toutes les dépêches du successeur de Gravel traitent de cette question. Peu-à-peu Zurich est contaminée par Berne;

⁴⁴ Arch. Aff. Etr. *Suisse*, Mém. et Doc. XIX, fol. 174—178.

⁴⁵ Arch. Aff. Etr. *Suisse*, Mém. et Doc. XIX, fol. 174—178.

puis avec le temps les autres cantons protestants ne lui donnent plus du « Monseigneur »⁴⁶, et même on lui dit tout simplement *Monsieur*, ce qui pour l'ambassadeur est le comble de l'incivilité⁴⁷.

Au début du conflit le Roi-Soleil engageait son représentant à se boucher les oreilles, à fermer les yeux, les contingences de la politique extérieure exigeant pour le moment de ménager les cantons évangéliques; mais plus tard la discordance s'aggravant aux dépens du soleil royal, il le pousse imprudemment vers une attitude comminatoire⁴⁸.

La diète de Bade (juillet 1688) montre toute la profondeur du fossé existant entre Tambonneau et ses adversaires, déclarés ou occultes⁴⁹. Il se rend maintenant compte qu'il est temps de passer la main à un autre, et puis il a la douloureuse sensation que Louis XIV ne l'assiste pas ainsi qu'il convient « au plus grand monarque de la Terre ». Le sept août, il lui écrit: « l'arrogance des Bernois nécessite leur mortification . . . » puis encore: « Sa Majesté supporte leur arrogance contre son ambassadeur »⁵⁰.

Cette fois l'héritier de Saint-Louis comprit la situation, il avait d'ailleurs forcé la note en prescrivant à un louche individu comme Moûlier et à un bourgeois comme Tambonneau d'exiger les mêmes honneurs que pour de grands seigneurs, alors que lui-même refusait aux envoyés suisses le rang et les prérogatives d'*ambassadeur*. Dans la diète de décembre Tambonneau prit congé des Magnifiques Seigneurs des Ligues en leur souhaitant néanmoins toutes sortes de bonnes choses, et ceux-ci le remercierent en l'assurant qu'ils conserveraient un excellent souvenir de lui⁵¹. Ce sera encore plus le cas de Soleure, parrain des deux fils de Tambonneau⁵², auquel celui-ci adressa une longue lettre p. p. c. dont les termes sont tout à l'avantage de l'ambassadeur⁵³.

* * *

⁴⁶ Arch. Aff. Etr. *Suisse*, Mém. et Doc. XIX, fol. 188 r et v.

⁴⁷ Arch. Aff. Etr. *Suisse* 86, fol. 36.

⁴⁸ Arch. Aff. Etr. *Suisse*, Mém. et Doc. XIX, fol. 250.

⁴⁹ Arch. Aff. Etr. *Suisse* 86, fol. 34, 79, 168—171.

⁵⁰ Arch. Aff. Etr. *Suisse* 86, fol. 221.

⁵¹ *Abschiede* VI, 2 a, 143 b.

⁵² Arch. Aff. Etr. *Suisse*, Mém. et Doc. XIV, pièces 17 et 31.

⁵³ Arch. Aff. Etr. *Suisse*, Mém. et Doc. XIV, pièce 47.

L'expérience faite avec Tambonneau servit pour toujours, ce fut la dernière fois que les rois Très-Chrétiens envoyèrent aux Ligues un simple bourgeois. La Suisse «démocratique» voulait des titres et des décorations. Elle fut servie à souhait avec Michel Amelot, baron de Brunelles et autres lieux, marquis de Gournay, chevalier des Ordres, conseiller et maître des requêtes au Parlement de Paris, etc⁵⁴.

Ce nouvel ambassadeur était un diplomate de carrière, de l'école de Saint-Romain et La Barde, rompu aux intrigues. Ses instructions volumineuses⁵⁵ le mirent au courant de tous les litiges en souffrance, y compris la question délicate du « Monseigneur ».

Etant donné le sérieux de la situation internationale, et les inquiétudes causées aux cantons par rapport aux Villes-Forestières menacées par les belligérants, Amelot reçut l'ordre de presser son départ. Il arriva à Soleure au moment où une diète était annoncée à Bade, et vu l'urgence il se décida d'y paraître — cas sans précédent — pour s'y faire légitimer, ainsi qu'il en écrit à M. Colbert, Secrétaire d'Etat aux Affaires des Etrangers, puis aussi au Roi-Soleil⁵⁶.

Sitôt entré en fonctions Amelot devint maître de la situation. Sur les bords de la Seine on ne lésinait jamais quant aux arguments financiers⁵⁷, lorsque l'intérêt de l'Etat su trouvait en jeu; aussi en quelques mois le spectre redoutable de l'alliance anglo-hollando-bernoise disparaissait du firmament ludovicien⁵⁸. De plus la question qui avait tant peiné le pauvre Tambonneau semblait un mauvais rêve, tous les cantons donnaient du *Monseigneur* à Amelot, en veux-tu, en voilà. Quant aux Magnifiques Seigneurs de Berne, ils titulaient maintenant l'ambassadeur de: *Très Illustré Seigneur*, appellation qui valait la première. En un clin d'oeil le marquis de Gournay avait conquis la partie la plus

⁵⁴ Amelot (Michel-Jean) [1655—1724]. Il s'était distingué auparavant à Venise, tant par ses talents que par son faste, sa gondole était une des plus belles de la lagune.

⁵⁵ Arch. Aff. Etr. *Suisse* 87, fol. 138—179, 183—260.

⁵⁶ Arch. Aff. Etr. *Suisse* 88, fol. 12. — Cf. l'*Abschiede VI*, 2 a, 145.

⁵⁷ Arch. Aff. Etr. *Suisse* 90, fol. 8—9, 150, 160 et passim.

⁵⁸ Arch. Aff. Etr. *Suisse* 88, fol. 204—208, 210. — 91, fol. 266.

dangereuse de la cité de l'Aar en « convertissant » le tout puissant avoyer Sigismond d'Erlach, moyennant 300 louis d'or...⁵⁹.

* * *

En suite de la paix générale qui venait d'être conclue à Ryswick la situation complètement éclaircie en Helvétie n'exigeait plus maintenant un diplomate de l'envergure d'Amelot, il suffisait d'y avoir une personnalité connaissant la Suisse et les Suisses autrement que par la *Gazette de France*, ou celles de Hollande.

Le choix de Louis XIV se porta sur le marquis de Puysieulx⁶⁰, gouverneur d'Huningue depuis une dizaine d'années. Dans ce poste d'avant-garde, Puysieulx par ses relations journalières avec Bâle se trouvait dans d'excellentes conditions pour occuper l'ambassade de Soleure, une des plus petites de la monarchie, mais en même temps une des plus importantes dès que des complications internationales surgissaient.

Les *Instructions*⁶¹ du nouvel ambassadeur sont datées du 24 février, mais Puysieulx retarda son départ à cause de la mort de sa mère, la marquise de Sillery, puis il se rendit à Marly saluer Louis XIV avec lequel il avait joué étant enfant, et enfin se mit en route pour Soleure où il arriva le 19 avril, via Huningue-Bâle; après avoir reçu du Magistrat de la cité du Rhin tous les honneurs possibles ainsi que des villages traversés. Il arriva à destination assez à temps pour prendre contact avec Amelot, dont les directives lui furent précieuses, et qui le traita magnifiquement.

Selon l'usage en vigueur, Puysieulx écrivit au *Vorort* pour lui annoncer son entrée en fonction, avec prière de convoquer une diète à Soleure aux fins de légitimation, mais sa missive au lieu de porter *in fine*: « Vostre très affectionné à vous servir »^{61a}

⁵⁹ Arch. Aff. Etr. *Suisse* 89, fol. 12.—104, fol. 99.

⁶⁰ Roger Brulart, vicomte de *Puysieulx*, marquis de Sillery (1641—1719).

⁶¹ Arch. Aff. Etr. *Suisse* 115, fol. 12—47 (J. de Boislisle, *Les Suisses et le Marquis de Puysieulx*. Paris 1916, p. 1—24 des *Documents diplomatiques*).

^{61a} Cf. au *Staatsarchiv Zürich*, A 225, *Frankreich* 24, le document 43 a concernant les titulations, de 1536 à 1729.

ne contenait pas le « très » et cette dérogation semble suspecte à la diète qui siègeait à Bade: « *so wird dieses als ungewöhnlich beanstandet und der Wunsch geäußert, den Sekretär Vigier an die Beibehaltung der alten Form zu erinnern* »⁶². En réalité derrière le secrétaire-interprète c'était l'ambassadeur qu'on visait, puisque le Louvre attachait une telle importance à l'étiquette les Cantons restaient tout aussi intransigeants, d'autant plus que les Princes du sang en leur écrivant ne croyaient point déroger en se servant de la formule: « Magnifiques et Puissants Seigneurs » et pour terminer: « Vostre très affectionné serviteur »⁶³. Ils estimaient donc qu'un représentant des rois de France devait faire preuve de la même courtoisie qu'un membre de la famille royale.

Durant sa mission, Puysieulx, quoique vieux soldat, se révéla comme un diplomate retort, son succès dans l'affaire de la neutralité de la Savoie lui valut le cordon bleu, et son Maître fut on ne peut plus satisfait de ses services⁶⁴, malgré l'échec cuisant de la question de Neuchâtel, échec auquel Puysieulx n'entra pour rien. Néanmoins ce facteur, l'âge et d'anciennes blessures obligèrent le successeur d'Amelot à demander son rappel; dans une missive au Corps Helvétique (février 1709) il prend congé des Ligues en termes cordiaux, et *in fine* il ajoute: « Permettez que je vous prie, Magnifiques Seigneurs, de bien vouloir m'envoyer vos lettres de recréance, afin que je puisse les remettre au Roy mon Maistre »⁶⁵.

* * *

Louis XIV ayant changé la destination qu'il avait faite du comte de Jarzé pour aller à Soleure; il choisit, sur la recommandation du marquis de Torcy, secrétaire d'Etat des Etrangers, le comte du Luc et lui fit dresser des Instructions en date du 10 décembre 1708⁶⁶.

⁶² *Abschiede VI*, 2 a, 380 f.

⁶³ Arch. Aff. Etr. Suisse, *Mém. et Doc.* VIII, p. 381.

⁶⁴ Arch. Aff. Etr. Suisse 195, fol. 21.

⁶⁵ Arch. Aff. Etr. Suisse 182, fol. 178 (*Boislisle*, p. 188—189).

⁶⁶ Arch. Aff. Etr. Suisse 195, fol. 3—34.

Charles-François de Vintimille, *comte du Luc*, marquis de la Marthe (1643—1740) qui succéda au brave et vieux marquis de Puysieulx au moment où la France se trouvait dans la phase la plus critique pour elle de la guerre de Succession d'Espagne, période où la Coalition espérait enfin gagner à sa cause les cantons réformés en faveur d'une diversion en Franche-Comté, le comte du Luc, disons-nous, allait assumer une tâche d'Hercule, dans des conditions financières désastreuses pour l'influence du Louvre.

Le nouvel ambassadeur partit d'Huningue le 26 février 1709 et arriva officieusement à Soleure le 2 mars, puis il se rendit au château de la Waldeck où il resta jusqu'à son entrée publique avec le cérémonial habituel. Les festivités durèrent du 3 au 10 avril, et du Luc dut s'entraîner à soutenir des agapes et festins d'une durée de 7 à 8 heures, ce qu'il appelle des corvées de galérien⁶⁷, réminiscence de son temps passé sur les galères du Roi.

A peine remis de ses émotions stomacales, l'ambassadeur s'épanche en confidence à Torcy et à Louis XIV; il témoigne son entière satisfaction pour tous les honneurs reçus même sur le territoire bernois⁶⁸. En se rendant à Bade le bailli d'Aarau mit la milice sous les armes et fit tirer le canon, dans tous les villages soumis à LL. EE. on fit pareillement⁶⁹, alors que pour le marquis de Puysieulx la poudre resta sèche et les mousquets aux clous⁷⁰.

Cette ambassade eut des péripéties très mouvementées, le comte du Luc fut rappelé au printemps 1715 pour aller à Vienne continuer la tentative ébauchée à Bade à la fin du Congrès⁷¹, d'une union des deux monarchies jusqu'alors rivales, aux fins de rabaisser les cantons évangéliques et l'Allemagne réformée⁷². M. de Torcy lui avait envoyé une lettre de rappel du *Roi*, pour le

⁶⁷ Arch. Aff. Etr. Suisse 205, fol. 54.

⁶⁸ Arch. Aff. Etr. Suisse 198, fol. 13—23.

⁶⁹ Arch. Aff. Etr. Suisse 198, fol. 156—167. — *Mém. et Doc. XIX*, fol. 343.

⁷⁰ Arch. Aff. Etr. Suisse 110, fol. 170—175.

⁷¹ Cf. H. Mercier, *Le Congrès de Bade et la Suisse*, dans *l'Indicateur d'Histoire suisse*, de 1917.

⁷² Cf. Arch. Aff. Etr. Autriche 109, fol. 175 et passim. — *Instruction*.

Corps Helvétique en général et pour chaque canton en particulier, mais l'ambassadeur les retourna à Paris sous le prétexte que le cas n'ayant pas de précédent il ne fallait rien innover en cette matière avec les Magnifiques Seigneurs, leur ayant d'ailleurs fait part *lui-même* de son retour⁷³.

Le secrétaire du Comte relate ainsi le départ du Maître:

« Son Excellence Monsieur le Comte du Luc partit de Soleure le dimanche 23 juin 1715, de grand matin. Il fut la veille coucher au *Waldeck-Chateau* esloigné de la ville d'une demye-lieue. Monseigneur l'Ambassadeur prit cette précaution pour cacher le jour de son départ et éviter les honneurs que Messieurs de Soleure n'auraient pas manqué de luy rendre »⁷⁴.

* * *

Il appartenait au marquis d'Avaray⁷⁵ de s'user à vouloir ramener la confiance entre la Couronne et les Cantons réformés, confiance détruite par cette épée de Damoclès suspendue sur eux qu'était la *Réversale*, ou clause secrète imposée par les Cantons catholiques au comte du Luc comme condition *sine qua non*⁷⁶ de l'Alliance séparée. Cet état d'esprit se manifesta déjà au passage de l'Ambassadeur sur les terres de Berne où on l'ignora complètement. Par contre Messieurs de Soleure levèrent 1000 hommes⁷⁷, mais cette compensation n'empêcha pas le marquis, en écrivant à LL. EE. de Berne, de se dire seulement « l'affectionné » au lieu de *très*, nuance qui aurait fort déplu sur les bords de l'Aar⁷⁸.

Le marquis d'Avaray passa 11 ans en Suisse, son influence s'effrita insensiblement; rempli de bonnes intentions, la clause de la *Restitution*⁷⁹ rendit nuls ses efforts en faveur d'un renouvellement général de l'*Alliance Perpétuelle*. Il abandonna son poste sans regret et fut remplacé par un diplomate qui arriva

⁷³ Cf. Arch. Aff. Etr. *Suisse*, Supp. XV, pièce 9. — *Mém.* et *Doc.* XIX, fol. 359.

⁷⁴ Arch. Aff. Etr. *Autriche*, Supp. VIII, fol. 16.

⁷⁵ Théophile-Claude de Béziade, marquis d'Avaray (1655—1745). Lieutenant-Général du Roi, etc.

⁷⁶ Arch. Aff. Etr. *Suisse*, *Mém.* et *Doc.* XI, pièces 3—260 *passim*.

⁷⁷ Arch. Aff. Etr. *Suisse*, *Mém.* et *Doc.* XIX, fol. 336—337.

⁷⁸ Arch. Aff. Etr. *Suisse*, *Mém.* et *Doc.* XIX, fol. 341—343.

⁷⁹ Arch. Aff. Etr. *Suisse*, *Mém.* et *Doc.* XV, pièces 20 et 24.

presque au but grâce à son sens des réalités politiques et surtout grâce à des fêtes (1729) comme on n'en avait jamais encore vues à Soleure⁸⁰), pourtant gâtée sous ce rapport. Cet ambassadeur était le marquis de Bonnac, et sa diète de légitimation, pour différentes raisons, mérite un chapitre spécial, ainsi qu'on s'en convaincra.

II.

La Diète de Légitimation du Marquis de Bonnac.

Le renouvellement de l'*Alliance Perpétuelle* restait sous Louis XV le credo de la politique française presque tout autant que sous Louis XIV, bien que d'aucuns la trouvassent trop chère pour ce qu'elle pouvait rapporter au XVIII^e siècle¹, affaiblie qu'elle était par l'étroitesse des rapports des cantons réformés avec des Etats de la même confession².

En désignant vers l'automne 1726, le marquis de Bonnac pour le poste de Soleure³, Louis-le-Bienaimé nommait une personnalité diplomatique de premier ordre⁴, il soulignait par là la tâche qui incomberait à ce dernier et les espérances qu'on fondait sur lui.

Après avoir servi quelques années dans le militaire, Bonnac fit un stage dans la carrière des négociations chez son oncle, M. de Bonrepaus (1685) où il se trouvait à excellente école, puis plus

⁸⁰ Cf. la description de J. Amiet (1862), *Kulturgeschichtliche Bilder aus dem schweiz. Volks- und Staatsleben zur Blütezeit des französischen Einflusses auf die Aristokratie der Schweiz*. — Du côté français: Arch. Aff. Etr. Suisse 305, fol. 235—242, un intéressant tableau non moins savoureux. Cf. à l'Appendice la liste des premiers prix de la tombola tirée à cette occasion.

¹ Entre autres l'ambassadeur Amelot qui disait: « Nos Roys feraient beaucoup mieux d'employer à fortifier leurs frontières l'argent qu'ils répandent en Suisse... ». Arch. Aff. Etr. Suisse 301, fol. 250.

² Arch. Aff. Etr. Autriche 109, fol. 192—193, 197—213.

³ Arch. Aff. Etr. Suisse, Supp. 13, fol. 143.

⁴ Jean-Louis Dusson, *marquis de Bonnac* (1672—1738), d'une famille noble du Pays de Foix, déjà citée au XI^e siècle. Conseiller d'Etat d'épée, chevalier d'honneur au Parlement de Toulouse, maréchal de Camp, chevalier de Saint-Michel, etc.

tard (1696) le Roi-Soleil l'envoya en Hollande et auprès du duc de Wolfenbuttel (1699): en Suède (1702), en Espagne (1703—1713) et enfin l'ambassade de Constantinople (1716) couronna une vingtaine d'années d'activité heureuse. L'année auparavant il avait épousé une des filles de Charles-Armand, duc de Gontaud-Biron et lors de sa désignation pour les *Ligues Suisse*s il en avait déjà huit enfants, avec la certitude d'un neuvième, et lors de son départ de Soleure (octobre 1736) onze héritiers des deux sexes garniront la table familiale.

L'ambassadeur emmenait avec lui un de ses neveux, qui fera également son chemin dans la diplomatie et à l'initiative duquel nous serons redevables de quelques relations, de portraits et rapports peu banaux, car M. Dusson d'Alion⁵ prenait son rôle d'annaliste au sérieux, autant que son secrétaire-rédacteur, M. de la Sablonière⁶, ainsi que nous le verrons plus loin.

Monsieur de Bonnac, nommé en octobre 1726, fut pressé de préparer son équipage⁷, à quoi il s'employa avec zèle, mais les difficultés financières inextricables dans lesquelles se débattait la France, empêchèrent la réunion du fonds destiné à cet objet et firent différer le départ jusqu'au 27 octobre 1727^{7a}. Néanmoins dès le 25 septembre Bonnac fit partir en deux fois une partie de ses bagages, ses mulets et sa litière et quelques-uns de ses gens qui accompagnaient un de ses fils âgé de quatre ans et qu'on appelait *M. de Donezan*. La litière devait revenir à Bâle chercher l'ambassadeur pour passer les « montagnes ». Il fit suivre ses gros équipages, ses carrosses et le reste des domestiques le 9 octobre. Cette litière arriva à Soleure le 11 du même mois, elle passa une nuit à Bâle, et le Magistrat de cette ville ayant appris qu'elle conduisait un fils de Bonnac envoya un lieutenant

⁵ N. Dusson, *comte d'Alion*. Ambassadeur en Russie, missions en Hollande, en Suède, etc.

⁶ Pierre Auzillon, Sieur de la Sablonière, conseiller-secrétaire du Roi, chevalier de Saint-Michel.

⁷ Ce qui suit est extrait de la relation de M. de la Sablonière. Arch. Aff. Etr. Suisse, Supp. 13, fol. 140—147.

^{7a} D'après l'*Abschiede* (VII, 1, 278) les lettres d'accréditement auraient été remises au Vorort le 27 septembre 1727.

de la garnison nommé Wetstein, qui avait été à Constantinople du temps de l'ambassadeur et en avait reçu des bontés, faire toutes sortes d'offres gracieuses de la part de l'Etat et défendit à l'aubergiste chez lequel logeait le petit Bonnac et sa suite d'accepter aucun payement d'eux.

Le même magistrat procura tous les secours nécessaires aux équipages de l'ambassadeur, qui, comme on vient de le dire, suivait de près, et poussant l'amabilité à l'extrême fit donner un magnifique repas aux personnes qui les conduisaient. C'est un gros commerçant bâlois nommé Zeslin qui mit son expérience et sa générosité à la disposition de la suite du marquis de Bonnac.

C'est avec de grandes difficultés que la caravane gravit la « Montagne supérieure » nommée Hauenstein, mais grâce aux gros charriots fournis sur lesquels on mit les carrosses, chaque charriot tiré par 20 à 30 chevaux⁸, on répartit de la sorte les cent ballots formant les bagages et des gens du pays avec force bêtes convoyèrent le tout et l'on arriva à Soleure le 27.

Pendant ce temps le marquis de Bonnac mettait la dernière main à ses affaires.

« Il sortit de sa maison le dimanche 26 octobre et pour éviter les adieux et laisser le temps à ses domestiques de démeubler entièrement sa maison, il alla coucher ce jour là à la seigneurie de Reuilly, faubourg Saint-Antoine chez le Sieur Le Fevre qui avoit été autrefois dans sa maison en Espagne. Le lendemain au matin l'ayant rejoint avec les chaises et les chevaux de poste nécessaires il en partit à 9 heures. Il avoit deux chaises de poste à deux places et une à une, il courroit dans la première avec Mme sa femme, M. d'Alion étoit dans la seconde avec une femme de Mme l'Ambassadrice, et M. de la Sablonière, secrétaire-interprète du Roy, dans la troisième. Monsieur de Bonnac avoit plus de sept hommes à cheval, comme il auroit esté difficile de trouver dans les postes un nombre de chevaux suffisant, on établit que le Sr. de la Sablonière prendroit tous les jours les devants de quelques heures accompagné de deux ou trois des gens de l'ambassadeur.

On partit donc de Paris en cet ordre à neuf heures du matin et on arriva à cinq heures du soir à Montereau, on en repartit le lendemain, jour de Saint-Simon et de Saint-Jude, après avoir entendu la messe vers les huit

⁸ A partir de 1760 ces affreuses routes furent rendues voiturables. Cf. F. A. Zetter-Collin: *Ein handschriftliches Ceremonial für die französischen Ambassadoren in Solothurn, aus der Mitte des XVIII. Jahrhunderts*, p. 27 (Solothurn 1913).

heures, on arriva le même jour à Troyes avant la nuit. On avoit trouvé jusque là d'assez beaux chevaux pour la saison, mais comme il plut toute la nuit du mardi au mercredi et que le chemin de Troyes à Montieramey est naturellement mauvais, on le trouva assez difficile, de même que celui de Montieramey à Vandoeuvre et à Bar-sur-Aube, le reste fut assez bon jusqu'à Chaumont où on arriva mercredi au soir, à l'entrée de la nuit.

Cette journée ayant été assez fatigante on s'arrêta à Chaumont jusqu'à dix heures du matin, on arriva à Langres à deux heures après-midi et on y soupa sans pousser plus loin, cette petite traite fut une espèce de séjour. On partit de Langres le vendredi entre six et sept heures du matin et on arriva à Vesoul vers les quatre heures. Comme l'on scavoit que le giste étoit fort mauvais dans cette ville, on avoit fait prendre les devants à minuit à M. de la Sablonière pour tâcher de procurer un logement bourgeois. Il s'adressa au Sieur Lioté, homme riche, trésorier des troupes et qui a une grande et belle maison dans laquelle il fit le plaisir à M. l'Ambassadeur de le recevoir, ses gens demeurèrent à la poste. Aussitôt que M. de Bonnac y fut arrivé il dépêcha un valet de chambre tapissier pour aller à Soleure tendre et préparer sa maison. Ce valet de chambre courut toute la nuit et le jour suivant arriva à Soleure le dimanche au matin, il eut ainsi deux jours pour tendre et préparer la maison. Il donna ordre chemin faisant au Sieur Martenet, écuyer, qui attendoit à Liestal, de s'avancer jusqu'à Basle.

Le lendemain samedy, jour de la Tous-Saints, on entendit la messe à Vesoul à six heures du matin, le giste n'estant pas meilleur à Altkirch où devoit se terminer cette journée, le Sieur de la Sablonière partit pendant la nuit pour y aller préparer un logement comme il avoit fait à Vesoul. Il réussit fort bien, la journée avoit été longue et rude, l'entrée d'Altkirch se trouva encore si difficile qu'il fallut descendre de chaise et monter à pied à la ville, il estoit près de dix heures du soir et on fut fort aise de trouver Dumongeay, homme aisé et fermier de M. le duc de Mazarin, le souper prêt, un logement fort commode et un hôte et des hôtesse fort honnêtes et point embarrassés. Cela engagea M. l'Ambassadeur à y séjourner le dimanche non seulement pour que Madame l'Ambassadrice put se délasser de la journée précédente mais aussi pour voir s'il étoit possible d'éviter le cérémonial de Basle ou de le régler d'une manière qui ne prolongeait pas un voyage qu'il étoit fort pressé de terminer à cause de la saison avancée et parce qu'il craignoit de trouver de la neige au passage de la montagne. Pour cet effet il dépêcha à Basle pendant la nuit du samedy à dimanche M. de la Sablonière qui revint le dimanche au soir avec Mr. Zeslin, marchand de cette ville. Monsieur l'Ambassadeur ayant compris par le rapport qu'il firent l'un et l'autre des dispositions du Magistrat de Basle, que celui-ci vouloit luy faire de grandes démonstrations d'honneur, mais que cette espèce de cérémonial ne le retarderoit point et ne l'empêcheroit pas d'aller coucher à Liestal, petite ville située auprès du Hauenstein supérieur, d'où il pourroit aller facilement le lendemain à Soleure, il partit d'Altkirch le lundi des Trépassés après avoir

entendu la Messe, il arriva vers les onze heures à Bourgfeld, village à la vue d'Huningue et de Basle où il trouva sa litière et ses gens qui étoient venus au devant de lui . . . ».

Le marquis de Bonnac était un peu incertain au sujet de la réception qui lui serait faite, l'*Alliance perpétuelle* étant expirée d'une part, et d'autre part les Bâlois ayant fort à se plaindre de l'interprétation donnée par le Louvre aux franchises dont ils jouissaient depuis un temps immémorial en ce qui concerne leurs bien-fonds d'Alsace^{8a}. Aussi à son étonnement trouva-t-il à Huningue, outre naturellement le gouverneur et des officiers, deux personnalités bâloises, M. M. *Faesch* et *Frey*, qui le saluèrent respectueusement, au moment où le canon de la place en faisait autant, et comme par un écho celui de Bâle souhaitait aussi la bienvenue.

« On se remit en chemin et à peine fut-on entré dans le faubourg de Basle que le canon fit une seconde salve. On trouva à cinquante pas de la première porte de la Ville, une troupe d'environ cent bourgeois à cheval, parfaitement bien montés et équipés, les quatre députés du Magistrat nommés pour recevoir et accompagner l'ambassadeur étoient à leur teste. Ils les firent défiler devant eux et les portèrent immédiatement devant la litière de l'ambassadeur qui traversa toute la ville avec cet accompagnement. Quoi qu'elle soit très grande, elle étoit bordée presque d'un bout à l'autre, ou de troupes réglées qui font la garde ordinaire de la ville ou de milices bourgeois. Il y avoit outre cela une affluence de peuple si extraordinaire dans les rues qu'on avoit esté obligé de poster aux deux costés de la litière des archers de la Ville pour l'écartier, et les fenestres de toutes les maisons étoient remplies de tout ce qu'il y avoit de plus beau dans Basle comme dans la feste la plus solennelle. A la sortie de la ville l'ambassadeur fut salué pour la troisième fois des canons du rempart.

On continua de marcher dans le mesme ordre qu'on vient de voir jusqu'à une demie-heure de Liestal où le cortège fut augmenté d'environ cent dragons bien montés et bien habillés. L'Ambassadeur alla descendre dans cette petite ville au logement qui luy avoit été préparé, marchant toujours au milieu de deux rangs de milice bourgeoise, et les députez qui ne luy avoient point encore parlé allemand [allèrent] dans une autre maison. Un moment après ils luy envoyèrent demander par un de leurs officiers la permission de venir le complimenter de la part de l'Etat. M. de Bonnac les reçut au haut de l'escalier selon l'usage et prit la main sur eux en entrant dans la chambre. Les noms de ces députez étoient Mrs. Mitsch^{8b}, Merian

^{8a} *Abschiede VII* 1, 278, 281, 295.

^{8b} Jérémias Mitz, du Conseil.

et Louis Faesch. Le Sieur Mitsch qui étoit le plus ancien porta la parole et fit en peu de mots un compliment fort honneste à l'Ambassadeur qui y répondit par des expressions propres à leur faire connoistre combien il étoit sensible à la peine qu'ils s'étoient bien voulu donner et aux démonstrations de respect qu'ils rendoient au Roy par les honneurs qu'ils faisoient au caractère dont Sa Majesté l'avoit revestu.

Dès que les compliments furent finis, les députez prièrent l'ambassadeur de passer dans une autre chambre où le souper étoit préparé. Le repas étoit magnifique et plus délicat qu'on ne pouvoit l'espérer, il fut aussi plus tranquille qu'on ne devoit l'attendre de la réputation que Messieurs de Basle se sont acquise et on ne but qu'à soif. Mais on ne se contraignit pas de mesme aux autres tables qui furent servies pendant toute la nuit, car il ne fut pas question pour la suite de l'ambassadeur et pour l'accompagnement des députez que de boire et point du tout de dormir.

L'Ambassadeur auroit fort désiré que le cérémonial finit là, mais quelques instances qu'il put faire le lendemain aux députez, les deux plus jeunes voulurent le suivre avec leur accompagnement. Jusqu'à Falkenstein où les Etats de Basle finissent et où ceux de Soleure commencent, il y a quatre lieues depuis Liestal jusqu'à cet endroit, on passe par trois ou quatre villages et à la vue de quelques chasteaux qui sont du territoire de Basle qui firent trois salves de leurs canons et les miliciens étoient sous les armes dans tous les villages. Quand on fut arrivé au petit ruisseau qui est à quelques pas de Falkenstein et qui fait la séparation des Etats de Basle d'avec ceux de Soleure, les députez mirent pied à terre et l'ambassadeur aussi et après les compliments ordinaires en pareille occasion, les Baslois s'étant retirés, l'Ambassadeur fut reçu l'autre costé du ruisseau par le Sr. Grimm, bailly de Falkenstein et par le Sous-bailly de Brechbourg. On passa par divers villages où on trouva les milices sous les armes, les chasteaux qui se rencontrèrent sur la route saluèrent de leurs canons l'ambassadeur. Ces deux baillis avoient préparé à disner au village de Balsthal et après-disner ils accompagnèrent Monsieur de Bonnac jusqu'aux terres du canton de Berne dont il faut traverser quelques villages avant d'arriver à Soleure. Ces villages ou les chasteaux qui étoient à portée ne firent aucune démonstration d'honneur . . . ».

Cette abstention voulue de Berne en matière de politesse élémentaire produisit naturellement une impression de malaise sur l'ambassadeur, comme cela avait aussi été le cas avec le marquis d'Avaray. Sur les bords de la Seine on allait y voir un symptôme de mauvaises dispositions de la Cité de l'Aar quant au renouvellement de l'Alliance, mais les dirigeants français continueront à ne pas comprendre la légitimité du ressentiment qu'éprouvaient les cantons réformés quant à l'alliance séparée de 1715, sur la

base de laquelle, les contractants voulaient en faire une nouvelle générale, véritable utopie.

En arrivant à Soleure dans de si bonnes conditions — la neige commença à tomber drue le lendemain — l'ambassadeur trouva sa maison quasi installée grâce au zèle de son valet-tapissier, il ne lui restait plus qu'à s'orienter dans les multiples questions pour lesquelles la Chancellerie lui avait remis des mémoires et lettres^{8c}, ce qui fut l'affaire de quelques semaines étant donné la complexité des problèmes à résoudre, c'est la raison pour laquelle il retarda l'envoi de ses lettres de créance au *Vorort*, par un gentilhomme. Pour la première fois cette formalité fournit matière à une intéressante relation, due comme les précédentes à M. de la Sablonière. Comme elle perdrait à l'analyse, la voici *in-extenso*⁹:

« Tout le monde scait que les Treize-Cantons suisses sont autant de Républiques également indépendantes l'une de l'autre et également souveraines, mais comme il faut nécessairement qu'il y ait un chef dans tous les Corps, le canton de Zurich qui est un des plus considérables par son étendue et par sa puissance, la grandeur et la beauté de sa capitale a obtenu de tous les temps la prérogative du rang et c'est pour cette raison que les ministres étrangers qui viennent en Suisse s'adressent à luy et luy envoyent dès qu'ils sont arrivés leurs lettres de créance pour le Corps Helvétique, en attendant qu'ils puissent remettre eux-mesme dans une diète leurs lettres de créance particulières qu'ils ont pour chacun des cantons et pour leurs alliés.

^{8c} *Estat des papiers remis à M. de Bonnac le 30 septembre 1727.*

Instructions du Roy, du 30 septembre.

Cérémonial de l'ambassadeur de France en Suisse.

Copie du traité signé à Soleure le 9e may 1715 entre la France et les Cantons catholiques.

Lettre de créance au Corps Helvétique.

Treize lettres de créances, scavoir une pour chaque canton, une pour la ville de Saint-Gall, une pour Mulhouse, une pour Bienne, une pour Genève, une pour la République du Valais, une pour les Ligues Grises, une pour l'Evesque de Basle, une pour l'Abbé de Saint-Gall.

Un chiffre à clef ordinaire.

Un chiffre à clef de réserve.

Une table à chiffre.

Un chiffre de correspondance.

Une Explication sur les chiffres remis à M. de Bonnac.

(Arch. Aff. Etr. *Suisse*, *Mém.* et *Doc.*, pièce 22.)

⁹ Arch. Aff. Etr. *Suisse*, *Supp.* 13, fol. 154—165.

Monsieur de Bonnac étant arrivé à Soleure chargea de suite M. d'Alion de porter aux Magnifiques Seigneurs les Bourgmestres et Conseil de la Ville et Canton de Zurich la lettre que Sa Majesté escrivoit au Corps Helvétique pour notifier qu'il l'avoit nommé son ambassadeur, et une autre de sa part pour ces mesmes magistrats. M. le marquis de Bonnac recommanda à M. d'Alion en lui donnant cette commission d'être extrêmement circonspect et surtout d'éviter de parler du renouvellement de l'Alliance à moins qu'on ne lui en parlat et en ce cas dire seulement que la France et les Cantons suisses ayant été unis depuis longtemps par une étroite alliance il conviendroit peut-être aux intérêts des uns et des autres que de nouveaux noeuds continuassent à les unir, et que si les deux parties le désiroient, surement il ne seroit pas difficile de participer à un si grand et si glorieux ouvrage.

Monsieur d'Alion eut bientôt fait les préparatifs nécessaires pour ce petit voyage, ne se croyant pas encore assez instruit des coutumes et des usages de la Suisse il chercha une personne qui en fut mieux instruite et il commença par prier M. de la Sablonière, Secrétaire-Interpreste du Roy en Suisse de bien vouloir l'accompagner, et il prit deux laquais, une litière, deux muletiers et un guide et partit le jeudy 13 de ce mois vers les six heures du matin.

Il fut disné à Olten, petite ville du canton de Soleure, elle paroist assez jolie, elle est située sur une colline et sur les bords d'une rivière appelée l'Aar qu'on passe sur un pont de bois couvert qui a environ quatre cens pieds de longueur et qui est construit de manière qu'on peut l'abattre dans un instant. Il y a sept lieues de Soleure à Olten, le chemin est fort mauvais. On a toujours le mont Jura à sa gauche et l'Aar à sa droite en on passe par les villages d'Atywiel, de Vietlisbach, de Thurmul, d'Oetzingen, d'Oberbacher, d'Ezrekingen et de Vangen^{9a}. Le premier de ces villages est à une lieue de Soleure au bout d'un bois de sapins qui est très beau et qu'on appelle le bois d'Athy, on prétend qu'il estoit autrefois consacré au dieu Athy et en effet on y voit encore là les ruines d'un vieux temple.

En partant d'Olten il passa l'Aar et la cotoya jusqu'à Arrau qui est à trois lieues d'Olten et il y coucha. On ne rencontre sur le chemin que trois villages: Starkill, Tanifor et Schonenwerd, il y a dans celui-ci un collège de chanoines fort riche et fort ancien dont l'église est dédiée à Saint-Léger. La ville d'Aaraus n'est guère plus grande que celle d'Olten et elle est bastie de même sur les bords de l'Aar. Les Bernois en sont seigneurs souverains, mais elle se gouverne par elle-même et on dit qu'elle est si jalouse de ce privilège que si un bourgeois condamné par ses juges appeloit de leur jugement à Berne il perdroit sa bourgeoisie. Ses habitants sont tous protestants.

Monsieur d'Alion partit le lendemain d'Aaraus à la pointe du jour et il arriva à midi à Bade, il passa par Lenzbourg et par Mellingen. La première de ces deux villes est un baillage du canton de Berne et elle est bastie au

^{9a} Nous ne changeons rien cette l'orthographe des noms propres.

pied d'une montagne sur laquelle on voit un chasteau que sa situation et ses fortifications font paroistre très fort. La dernière depuis 1712 appartient en commun aux cantons de Zurich, de Berne et de Glaris, elle est fort petite mais la rivière de la Reuss qui baigne ses murailles la rend assez agréable, ses habitants sont catholiques.

Cette ville (Bade) est la capitale du comté qui porte ce nom. Ce mesme nom est fort célèbre par son antiquité et fort connu par ses bains qui ont des vertus admirables. Les Suisses la prirent sur Frédéric duc d'Autriche l'an 1415, elle est située au bord de la rivière de Limmat dans une plaine enfermée de deux coteaux, l'un en deça et l'autre en dela de la rivière. Elle n'est pas fort grande mais ses maisons sont assez bien basties, les Treize-Cantons et leurs Alliez y tiennent habituellement leurs diettes. On y trouve dans divers endroits en fouillant un demi-pied ou un pied dans la terre des dez faits comme des dez ordinaires de formes cubiques et marqués de points. Les uns prétendent que ces dez sont de pierre et l'ouvrage de la Nature et les autres qu'ils sont d'yvoire et l'ouvrage de l'art. Mr. Schnorf, avoyer de Bade qui ayant autrefois servi le Roy a conservé depuis ce tems là beaucoup d'attachement pour la France et qui a voulu absolument donner à disner à M. d'Alion luy fist présent d'une demye douzaine de ces dez si curieux et l'assura qu'il les avoit trouvés luy-mesme dans la terre.

Bade se gouverne par elle-mesme, mais elle a beaucoup perdu de ses priviléges depuis 1712 qu'elle fust prise par l'armée des Cantons protestants, depuis ce temps-là, Zurich, Berne et Glaris y envoyent tour à tour un baillif, et celui-ci loge dans le chasteau qui est basti l'autre costé de la rivière au bout d'un pont de bois couvert. On l'appelle le Chasteau-Neuf et celuy qui est sur la hauteur opposée le Chasteau-Vieux. Celuy-ci a esté démolí en partie dans la dernière guerre. Les habitants de Bade et de tout le Comté sont catholiques, il n'y a que cinq lieues d'Aarau à Bade.

Il n'y en a que quatre de Bade à Zurich et on marche toujours entre la Limmat et une montagne appelée Lagerberg. Monsieur d'Alion arriva à Zurich vers sept heures du soir. Il peut dire qu'on a pas une juste idée de la Suisse lorsqu'on croit qu'il n'y a que des montagnes affreuses, car de Soleure à Zurich c'est le plus beau pays du Monde et le mieux cultivé ».

« Le premier soin de M. d'Alion en arrivant à Zurich fut d'envoyer chercher M. Orel¹⁰ qui est chargé d'expédier et de recevoir les lettres de l'ambassade de France et auquel le Roy fait une pension de six cens livres. Il vint sur le champ et M. d'Alion luy communique le sujet de son voyage, mais comme il estoit tard ils jugèrent l'un et l'autre qu'il ne seroit pas à propos d'aller ce jour là chez M. le Bourgmestre en charge.

Monsieur d'Alion y alla le lendemain samedy ayant avec luy M. de la Sablonière, à deux heures après-midy. Monsieur Escher qui avoit esté averti

¹⁰ Daniel d'Orelli, correspondant et chargé de la poste française comme directeur de la poste de Zurich.

par M. Orell vint recevoir M. d'Alion au haut du degré et luy donna la main. Suivant l'usage, lorsqu'ils furent entrés dans la chambre, M. Alion fit un compliment à M. le Bourgmestre et luy présenta — l'un et l'autre estant debout — la lettre du Roy et celle de M. le marquis de Bonnac. Monsieur Escher les lut tout haut et dit ensuite à M. d'Alion qu'il les communiquerait à ses Seigneurs et Supérieurs dans le prochain Conseil; qu'il estoit persuadé que les Treize-Cantons et leurs Alliez seroient très sensibles à l'honneur que Sa Majesté leur faisoit de leur escrire et de leur envoyer un ministre aussi habile et aussi illustre que Monsieur le Marquis de Bonnac, que le Roy n'avoit pas de plus fidèles alliés que les Cantons, qu'il estoit mesme naturel que les Suisses fussent les plus attachés à la France dont ils n'avoient jamais receu rien que du bien, alors que la maison d'Autriche leur avoit toujours fait autant de mal qu'elle avoit pu, qu'enfin il souhaitoit en son particulier que les négociations que M. le Marquis de Bonnac entreprendroit pendant le cours de son ambassade réussissent également à l'honneur et à l'avantage du Roy et des Treize-Cantons et de leurs Alliez. Il adjousta à cela les protestations les plus fortes d'un attachement sincère pour la France.

Monsieur d'Alion luy répondit avec les expressions les plus propres à le convaincre, que S. M. avoit en général une parfaite estime et considération pour les Suisses et pour leurs Alliez, tout particulièrement pour le canton de Zurich et évita de faire paroître qu'il avoit fait attention au terme remarquable de « fidèles alliez » de peur de s'engager plus en avant dans cette matière qu'il ne luy estoit permis. Le reste de la conversation ne roula que sur des choses indifférentes et lorsque M. d'Alion sortit, M. l'Avoyer Escher l'accompagna jusqu'à la rüe ».

Après cette première visite officielle, le Chargé d'affaires en fit une autre au second bourgmestre Jean-Henry Hirzel. Celui-ci se déclara très heureux d'une attention si aimable, non obligatoire, et se déclara également un chaud partisan de la France; il jugea bon de glisser dans son discours quelques allusions au renouvellement de l'Alliance perpétuelle, objectif principal de l'ambassadeur. Mais M. d'Alion, pour les raisons déjà dites, s'en tint à des banalités polies sans s'arrêter à ces ouvertures, faites probablement seulement afin de savoir là dessus les idées du Louvre.

Il était de règle que la Ville défrayat le gentilhomme qui venait remettre la crédictive du Roi au Vorort, à cette fin le Magistrat délégua quelques personnalités auprès de l'envoyé pour lui tenir compagnie, lui faire visiter la cité, etc.

« Le dimanche à onze heures du matin un homme de la Maison de Ville vint demander à M. d'Alion si les députés qui estoient nommés pour remplir cette espèce de devoir pouvoient venir s'en acquitter. Ils vinrent un moment

après, M. d'Alion alla les recevoir dans la rüe et leur donna la main, les noms de ces députez estoient J.-C. Escher, ancien boursier ou trésorier de l'Estat, David Balberet Escher, conseiller et Blarer, conseiller et capitaine de la ville, et J.-C. Escher, secrétaire du Conseil. Le conseiller Lavater devoit aussy estre de la députation, mais une indisposition l'en empescha, sur quoy on dit qu'on envoie ordinairement que quatre députés, mais que Messieurs de Zurich voulant faire plus d'honneur à M. d'Alion qu'ils n'en font habituellement aux secrétaires d'ambassade chargés de ces missions là, ils nommèrent six députés et à leur teste le boursier Escher. Celuy-cy porta la parole et fit un compliment à M. d'Alion qui y répondit le plus poliment qu'il luy fust possible.

Les compliments finis et les fraises (?) otées, car les députés n'avoient pas manqué de venir en habit de cérémonies, on se mit à table. A peine étoit-on assis que le Boursier Escher se leva et porta à M. d'Alion la santé du Roy, toute la compagnie se leva en mesme tems et but avec luy. Cette santé fut suivie de celle de la Reine, Mesdames ne tardèrent pas non plus à avoir leur rasade sous le nom de Mesdames de France et de Navare; après quoy M. d'Alion but aussi, debout, au Louable Corps Helvétique. Messieurs les Députez burent ensuite à celle de M. l'Ambassadeur et à celle de toute son illustre famille, et M. d'Alion répliqua par celles des Magnifiques Seigneurs les Bourgmestres et Conseil de la Ville et Canton de Zurich, du Bourgmestre en charge et du Bourgmestre Hirzel. Après toute la table but à la santé de M. d'Alion et celuy-cy à celle des Députez en général. Les santés particulières et quantité d'autres vinrent ensuite de sorte que six heures et demye du soir trouvoient tout le monde à table. On marque exactement l'ordre des santés parce que c'est un des points les plus essentiels du cérémonial de Zurich, et le repas fut magnifique.

On se persuadera facilement qu'un si grand nombre de santés délivrées en verres de bonne mesure échauffoient un peu les esprits, cette chaleur produisit son effet ordinaire, on commença à parler avec un peu plus de liberté, et des choses indifférentes on passa insensiblement aux sérieuses. Les députés proposèrent d'abord la grande affaire de la *Restitution* des pays conquis dans la guerre de 1712, sur les Catholiques, et dirent la dessus que les Protestants n'avoient du repos [que] depuis qu'ils possédoient ces pays, qu'auparavant les Catholiques orgueilleux les inquiétaient sans cesse. Ils se récrièrent sur ce que la France ne prenoit presque plus ni officier ni soldats dans leur canton qui luy en avoit beaucoup fourni autrefois, ils se plaignirent des difficultés qu'on faisoit de recevoir leurs manufactures dans le Royaume, ils exagérèrent la perte que leurs marchandises avoient faites dans les billets de banque.

M. d'Alion se trouva un peu embarrassé, il craignoit de trop parler et cependant il ne vouloit demeurer sans réponse. Il se détermina cependant et leur répondit au sujet de la restitution qu'il estoit pas en estat de discuter cette affaire avec eux, mais qu'il scavoit bien que lorsque les Catholiques

avoient eu de l'avantage sur les Protestants ils auroient agi plus fraternellement et qu'il luy paroissoit en général que les Suisses devant la naissance et la conservation de leur liberté à une étroite union, ils devoient apporter tous leurs soins à entretenir cette union et à prévenir tout ce qui dans la suite des tems pourroit la détruire . . . ».

Le Chargé d'affaires eut de la peine à rétorquer ses auditeurs, soit sur cette restitution soit sur les infractions commerciales répétées du Louvre, et cela d'autant plus qu'il manquait d'informations et qu'il ne voulait pas découvrir son oncle. De cette seconde partie du banquet il tire la conclusion que l'Alliance sera difficilement renouvelable, et cette impression s'accroîtra le lendemain lorsque M. d'Orelli viendra le mettre au courant de la situation en dépeignant les dispositions hostiles du Petit-Conseil et de la majorité des Bourgeois *quant à la restitution*: « plutôt pas d'alliance que la restitution », tel était le dilemme.

« Monsieur d.Orelli donna en communication à M. d'Alion une liste de ceux qui composent le Petit-Conseil et luy fit part ce qu'il scavoit du caractère, des intérêts et des dispositions de quelques-uns d'entre eux:

Jean-Jacques Escher, Bourgmestre en charge a plus d'attachement pour la France que pour la Maison d'Autriche, mais la conformité de religion luy fait toujours préférer les intérêts de l'Angleterre à ceux des Français. Presque tous les Zuriquois sont dans les mêmes sentiments que luy sur l'un et l'autre de ces deux points. Lorsque ce bourgmestre appris que M. le Marquis de Bonnac venoit en Suisse il dit à M. d'Orell que s'il estoit accompagné d'un ministre anglois on parviendroit bien plus facilement à renouveler l'Alliance, les bons offices du Roy d'Angleterre pouvant beaucoup contribuer à lever les obstacles qui pourroient se présenter. Il y a apparence qu'il s'opposeroit à la restitution, peut-être cependant l'adouciroit-on si supposé qu'on fist des levées de troupes dans le canton de Zurich on donnoit de l'emploi à quelques uns de ses parents, il en a beaucoup dans les charges [publiques], il est luy-mesme en place depuis longtemps, il est fort riche et fort accrédité.

Jean-Henry Hirzel est un fort honneste homme, il paroît attaché à la France, mais il est contraire à la restitution, et quand il ne le seroit point sa timidité l'empescheroit de rien proposer sur cette affaire.

Jean Hoffmeister, Statthalter en charge, a beaucoup de hardiesse, d'esprit et de crédit, mais il est si réservé et caché avec tout le monde qu'on ignore son véritable sentiment, mais on pourroit le gagner si cela étoit nécessaire en faisant entrer au service du Roy un de ses frères qui servoit autrefois à Venise.

Jean-Gaspard Escher, quatrième Statthalter et fils du bourgmestre en charge et Jean-Conrad Escher, ancien boursier et parent du même bourgmestre sont fort estimés. Il est vraisemblable qu'ils se conformeront en tout aux sentiments du bourgmestre Escher.

André Meyer, Intendant des Baillages, est un homme de beaucoup d'esprit, méchant et pauvre, et qui peut faire beaucoup de mal ou beaucoup de bien. On l'engagera facilement à favoriser tout ce que la France proposera si on lui donne quelque gratification et qu'on procure à quelqu'un de ses parents de l'emploi dans nos troupes.

Les Lavater, les Muralt et Jean Escher de la Billeret sont des gens absolument dévoués à la France, sur lesquels on peut compter dans toutes sortes d'occasions, ils ont du crédit et de la réputation.

Jean-Jacques Hess et Jean-Henry Landolt paroissent aussi avoir de bonnes intentions, s'ils les ont effectivement ils sont en état de les rendre utiles et fructueuses.

Jean-Ulrich Nabholz est un avocat, homme fort accrédité et qui fera tout pour de l'argent.

Jean-Rodolphe Ulrich et Jean-Conrad Wuest ne seront pas plus difficiles à gagner.

Jean-Conrad Ziegler a servi autrefois en France et a conservé beaucoup d'attachement pour les Français, il est fort intriguant et peut rendre par là de très bons services ».

L'après-midi de ce jour là, M. d'Alion, accompagné de ses aimables mentors, les 6 Conseillers, fit le tour de la Ville; il en admira fort la belle ordonnance et les curiosités. En veine d'histoire il la place dans la plus haute antiquité; elle fut détruite par Attila et rebâtie par *Thuricum*, fils de Theodoric, roi des Goths, d'où son nom. Cette ville peut être regardée comme une place forte, mais ses fortifications sont si vastes qu'il faudrait au moins cinquante mille hommes pour les défendre. Les églises attirent aussi l'attention de M. d'Alion, surtout le *Gross Munster*, ou temple de Saint-Félix et de Sainte-Regula ainsi nommé à cause des corps de ces deux saints qui y sont ensevelis. Une des deux statues qui ornent cet édifice représente son fondateur le duc Rupert de Souabe, et l'autre avec une couronne dorée est Charlemagne, un des donateurs.

« L'Hostel de Ville est bâti au milieu de la Ville au bord de la Limmat, et même en partie sur cette rivière, il est en pierre de taille et d'une belle architecture. On a placé dans le premier vestibule deux grands tableaux qui représentent tous les poissons du lac et de la Limmat et au bas sont marqués les noms de tous ces poissons et les différends temps où il est permis de les

pescher. Les deux salles où s'assemblent le Grand et le Petit-Conseil sont garnies de bancs recouverts de drap bleu, dans celle du Petit-Conseil, seul le bourgmestre en charge s'assied sur un espèce de fauteuil qui est au bout de la salle et vis-à-vis de la porte, et le bourgmestre hors de charge à sa droite sur un banc n'ayant d'autre distinction qu'un petit coussin, mais dans celle du Grand-Conseil les deux bourgmestres s'asseyent tous les deux sur un mesme fauteuil qui est par conséquent beaucoup plus grand que le premier.

L'Arsenal est composé de plusieurs batiments voisins les uns des autres, il y a quantité d'armes qui sont fort bien tenues et arrangées dans un bel ordre et un grand nombre de canons de différentes matières et de toutes grandeurs. On y conserve avec un grand soin *l'arbalète et le sabre de Guillaume Tell*, qui le premier osa tenter de donner la liberté à sa patrie. La cruauté d'un gouverneur des Princes autrichiens sous la domination desquels estoit pour lors la Suisse en partie le détermina à entreprendre ce glorieux ouvrage. Ce gouverneur luy ordonna de tirer une pomme posée sur la teste de son fils, Guillaume Tell, forcé d'obéir prit son arbalète et trois flèches. Il eut le bonheur d'enlever la pomme du premier coup et le cruel gouverneur surpris de son adresse luy ayant demandé le dessein il avoit pris les deux autres flèches, il luy répondit courageusement: « si j'avois blessé mon fils je t'aurois percé avec la seconde et je me serois tué de la troisième! ... ».

On voit aussi de petites galeries que les Zuriquois ont fait construire dans la guerre de 1712 pour empêcher que les Catholiques ne les inquiètent sur le lac. Celuy-cy a environ huit lieues de longueur et dans certains endroits une lieue et demye de largeur; les trois quarts appartiennent aux Zuriquois et le reste à deux ou trois des petits cantons. On dit qu'il n'y a rien d'aussi agréable que de s'y promener dans la belle saison.

La Bibliothèque n'est pas ce qui mérite le moins la curiosité d'un voyageur, mais M. d'Alion n'ayant pu y passer qu'une heure de temps se contenta de dire qu'elle est très richement fournie, qu'on y voit des manuscrits chinois, arabes, persans, allemands et gothiques, et qu'outre cela il y a un cabinet qui contient beaucoup de merveilles de la nature et de l'art. Elle est confiée aux soins du fils du fameux Scheuchzer.

Ce docteur guidé par un esprit curieux n'a point craint de monter sur les plus escarpées et les plus hautes montagnes de la Suisse et en a apporté toutes sortes de coquillages estranges pétrifiés et beaucoup de pierres sur lesquelles sont imprimées des figures des différents poissons et de différentes simples. Il en a fait venir encore beaucoup d'autres de divers endroits de l'Europe, il fit voir toutes ces raretés à M. d'Alion et luy prouva par de bonnes raisons que c'estoit des restes du Déluge.

Il ne faut point omettre de marquer qu'il y a dans Zurich un grenier où l'on garde le blé de l'année 1540, qu'on appelle ordinairement le chaud été, à cause des chaleurs excessives qu'il y eut cette année là. Quant aux

habitants ils sont presque tous adonnés au commerce, leur principale manufacture est celle du crêpon qui est le plus estimé de toute l'Europe...».

Notre annaliste rentra fort tard de son petit voyage dans Zurich; là, à l'hôtel de l'*Epée*, il apprit que le Bourgmestre avait donné connaissance au Conseil des lettres du Roi et de l'ambassadeur. Aussi le lendemain M. d'Alion s'en fut chercher la réponse et remercier M. Escher et les autres conseillers, qui l'avaient reçu si aimablement. Le même jour il partit pour Soleure où il arriva le jeudi 20.

Nous avons laissé le marquis de Bonnac arrivant à Soleure le 4 novembre, au soir, après un heureux voyage, plein de perspectives favorables, si l'on en excepte son passage sur le territoire bernois.

Encore le même jour, l'ambassadeur fit part de son arrivé à M. Sury de Steinbrugg, avoyer en charge, celui-ci en accusa immédiatement réception, puis le lendemain il vint présenter ses compliments de la part de l'Etat de Soleure accompagné de quelques conseillers particulièrement « bien intentionnés ». Puis les jours suivants ce nombre grossit et, nous dit Bonnac, tout ce qu'il y avait de considérable et d'affectionné au service du Roy défila chez lui^{10a}.

Dans cette première prise de contact il ne pouvait être question d'affaire, le successeur d'Avaray était orienté sur celles-ci par différents documents et mémoires dans lesquels on reconnaît l'érudition et la clarté de A. Pecquet, le premier commis aux Affaires Etrangères, si soucieux des bonnes traditions de la maison.

Bonnac en arrivant aux Ligues croyait certainement facile la tâche à lui confiée, il savait par l'expérience d'un nombre prodigieux d'ambassadeurs ses prédécesseurs — pour ne parler que de ceux de la couronne de France — que la question argent constituait le facteur prépondérant, mais il ne se rendait pas compte alors du poids écrasant de la succession du comte du Luc.

Or au moment même où l'ambassadeur s'apprêtait avec une bonne grâce réelle à fêter les Ligues suisses et leurs Alliés, il recevait un avertissement des cantons de l'ancienne foi et du

^{10a} Arch. Aff. Etr. *Suisse* 298, fol. 39.

nonce Passonei¹¹, d'Altorf, que les Etats évangéliques ne pourraient accéder à l'Alliance de 1715, sans l'annulation du traité d'Aarau et le retour au *statu quo ante*, conformément à l'engagement pris par le roi Très-Chrétien. Or ce renouvellement intégral formait l'objet essentiel de la mission de Bonnac et il devait en jeter les jalons dans quelques semaines à l'occasion de sa légitimation. On voit donc l'intérêt tout particulier qu'allait prendre cette diète et les préliminaires qu'elle impliquait quant à ses conséquences immédiates et futures, aussi l'ambassadeur retarda presque anormalement non seulement la convocation du Corps Helvétique mais encore son entrée officielle dans la bonne ville de Soleure.

Selon l'usage, mais non en vertu d'une obligation, l'envoyé du Louvre fait entre temps des visites en carrosse aux quatre têtes de l'Etat, soit l'avoyer en charge, son collègue, le banneret et le boursier, et ceci à titre de réciproque à bien plaisir, ces quatres personnages étant venus saluer l'ambassadeur dès son arrivée. De son côté l'ambassadrice — lorsqu'il y en a une — invite successivement les principales dames, elle leur rend même des visites accompagnée d'un gentilhomme de la légation¹².

Monsieur de Bonnac avait fixé au 12 mai la cérémonie, attendue avec impatience par tous, magistrats, fonctionnaires, bourgeois et sujets. La veille tout son personnel avait pris possession de la villa Sury de Steinbrugg¹³, située hors de la ville sur la route de Bâle, où lui-même se rendit incognito à deux heures de l'après-midi et fut reçu avec les honneurs habituels par le propriétaire, comme tel et non en sa qualité d'avoyer¹⁴.

« Peu après ont vit paroître cinq compagnies de dragons de vingt maistres chacun le sabre à la main et précédés de quatre haut bois. Monsieur Jean-Louis de Vigier, conseiller d'Etat et colonel des dragons du canton, étoit à la tête de la première, suivi de M. de Sury, et de M. Gloutz, capitaine.

¹¹ Arch. Aff. Etr. *Suisse* 298, fol. 71—73. *Le Nonce Passonei au Marquis d'Avaray*, du 17 novembre (Original).

¹² *Zetter-Collin*, p. 13.

¹³ Le château de Waldeck, loué par le comte du Luc durant son ambassade.

¹⁴ Tout ce qui suit: Arch. Aff. Etr. *Suisse*, Supp. 13, fol. 181—190.

La seconde étoit commandée par M. le Baillif de Roll, suivi de M. Brunner et de M. Winkel.

La troisième par M. le baron de Roll; M. Urs-François Sury de Bussy faisoit les fonctions de major.

Les dragons firent le tour de la cour de la maison et ressortirent pour s'aller poster dans l'avenue. M. l'ambassadeur s'étoit mis sur un balcon pour les voir défiler, et les officiers le saluèrent de l'épée au passage.

A peine les dragons étoient-ils sortis que les Députés que l'Etat avoit envoyés pour venir prendre M. l'Ambassadeur entrèrent tous en carrosse, ayant devant eux les trompettes de l'Etat, et quatre *Ritter* ou cavaliers avec le manteau ou la livrée du Canton. La députation étoit composée de M. Jérôme de Sury, avoyer hors d'exercice, de M. le Banderet Rheinhardt, Boursier de Besenval, *Altrath* de Molondin, Friederich Wallier, Aregger et Buch, Chancelier Schwaller, Procureur-General de Roll, de Messieurs Greder, Wallier de Wendlidorf, Schwaller, de Glutz, Wagner, Bieler, chevalier Sury de Bussy, conseillers d'Etat; de Messieurs les officiers de l'Etat; Tscharandy, Secrétaire des Finances, Deggenscher Grard-Sautier, Bass, Secrétaire du Conseil, et de Stall, greffier de la Petite Justice.

Il y avoit 18 carrosses, le premier étoit attelé de 6 chevaux, à ses côtés marchoient douze hommes habillés comme les anciens Suisses et portant l'espadon nu sur l'épaule qui représentoient les trabans de l'Etat.

Le second étoit attelé de quatre chevaux et les autres de deux.

Une trentaine de membres du Grand-Conseil, et une vingtaine des principaux bourgeois qui suivoient à cheval la députation de l'Etat restèrent dehors dans l'avenue.

Dans le même temps que MM. les Députés entraient dans la cour, le Grand-Sautier tenant son baton de cérémonie à la main vint demander à M. l'Ambassadeur s'il étoit prêt à recevoir la Députation. Son Excellence ayant répondu que oui, ils furent reçus à l'endroit où ils descendirent de carrosse par les secrétaires et le grand écuyer de S. E. qui les conduisirent au haut de l'escalier. Monsieur l'Ambassadeur les y alla recevoir et touchant dans la main à tous, il avoit auprès de lui M. d'Alion, son parent, M. de Berville, trésorier des Ligues Suisses, Messieurs Robert de Vigier et de la Sablonière, secrétaires-interprètes du Roy, et M. de la Martinière, secrétaire d'ambassade.

Quand ils furent tous entrés dans la salle destinée à cette cérémonie, et placés sur deux rangs, l'Ambassadeur fait son entrée en saluant de la tête, à droite et à gauche, puis va se mettre au bout de la salle, et là, M. Jérôme de Sury, chef de la députation, lui fit en allemand un compliment fort poli dans lequel il lui dit en substance que lui et tous les messieurs qui l'accompagnoient étoient envoyés de la part de leurs Seigneurs et Supérieurs pour le féliciter de son heureuse arrivée, et pour avoir l'honneur de le conduire en Ville. M. de Vigier interpréta le compliment et S. E. y répondit dans les termes, et avec les expressions les plus convenables.

On s'entretint ensuite un moment de choses indifférentes, et vers les deux heures trois quarts on se mit en mouvements. La marche fut annoncée par une décharge de vingt pièces de canon qui étoient sur les remparts, elle se fit dans l'ordre suivant:

Le Suisse de l'Ambassadeur, sorte de géant à cheval, en livrée jaune et cramoisi avec brandebourgs argent, culotte rouge et passepoil argent, plume d'autruche au chapeau. De sa main gauche il tient la bride du cheval et de la droite son puissant *Amtstock*, à boutons aussi d'argent. Une large ceinture à franges d'argent autour de ses épaules retient son épée.

Le Courrier de l'Ambassadeur, en manteau blanc fleurdelysé.

Trois chevaux de main.

Douze laquais, deux par deux, livrée argent et gants blancs.

Le Maître-d'Hostel, le Chef de cuisine, le chef d'office, le premier Sommelier, tous à cheval, en blanc et galons d'argent.

Quatre valets de chambre, deux à deux, à cheval.

Le Chirurgien du marquis de Bonnac, tout en noir, bas et guêtres de soie, perruque énorme et besicle de même¹⁵, à cheval.

M. de Comer, maître des cérémonies et grand-écuyer de l'ambassadeur et commensal de ses promenades. Il portoit une tunique brune galonné d'or, camisole pareille frangée or et argent, tricorne à franges d'or et à plume blanche. La selle étoit enrubannée de blanc. A sa droite se trouvaient M. de Reynold d'Orsonnens, du Grand-Conseil de Fribourg, et à sa gauche M. de Castella de Delley, délégués du même canton.

Quatre valets de chambre, montés et équipés de même manière.

Deux valets porte-manteaux à pied.

La chaise de l'ambassadeur peinte et armoriée (à vuide) portée par deux mulets noirs couverts de tapis turques, avec banderilles, la tête surmontée de hauts plumaches; chacun tenu par un valet.

Un carrosse de M. l'Ambassadeur où étoient M. Jadar, trésorier d'Huningue, M. de l'Aage, directeur des postes de la même ville et M. Fortier François, ingénieur en chef du canton de Soleure.

Un autre carrosse de Son Excellence, à six chevaux dans lequel étoient ses trois secrétaires.

Un autre carrosse de S.E. à vuide, pour la parade.

Un autre encore à M. l'Ambassadeur, attelé pareillement de six chevaux enrubannés, avec des guides de soie jaune et blanches, les cochers portant des plumes rouges aux chapeaux. Il s'y trouvoient Mrs. de Vigier, de la Sablonnière et de la Martinière.

Le premier carrosse de l'Etat où étoit M. l'Ambassadeur, ayant à sa gauche M. l'Avoyer Jérôme de Sury, et aux côtés duquel marchoient, comme on l'a déjà dit, douze hommes habillés en anciens Suisses, et quatre laquais

¹⁵ Nous empruntons quelques détails de costumes à *Amiet* (p. 20—23), dont le témoin oculaire paraît avoir été très bien placé.

en livrée aux armes des Sury, et couleurs noires-jaunes-blancs, marchoient devant.

Le second carrosse de l'Etat, avec M. d'Alion et le Banderet Reinhardt. Quatre laquais de la livrée dud. Banderet le précédent.

Le troisième carrosse où étoient M. de Berville, trésorier des Ligues et M. le boursier de Bésenval. Deux laquais en livrée de ce dernier alloient pareillement devant.

Puis venoient quinze carrosses à deux chevaux occupés par les députés et officiers de l'Etat, tous avec des gardes.

Quatre trompettes de l'Etat.

Quatre *Ritter* ou cavaliers avec le manteau aux couleurs du canton.

Messieurs du Grand-Conseil et les principaux bourgeois à cheval fermoient la marche ».

Le cortège ainsi formé fit le tour du glacis et entra en ville par la porte de Bienne, salué par une seconde décharge des canons des remparts. A la partie extérieure de cette porte un poste de douze hommes avec un sergent présentait les armes, alors qu'au dedans se tenaient l'Altrath de Bésenval, commandant de la Bourgeoisie et le major Rodolphe, chef de la milice bourgeoise. Celle-ci forte de 600 hommes faisait la haie sur deux rangs jusqu'à la porte de l'ambassadeur, elle était sous les ordres de Mrs Biss, Reinhard et Gugger.

Au moment où M. de Bonnac arriva à la hauteur de son hôtel, les canons firent une troisième décharge. Il descendit alors de carrosse à la porte du perron de la droite en entrant, tous les députés descendirent alors de cheval, prirent congé de l'ambassadeur et se retirèrent, reconduits par M. d'Alion. Puis les carrosses défilèrent, et les membres du Grand-Conseil, à cheval, firent le tour de la cour, ayant à leur tête les trompettes de l'Etat et les quatre *Ritter*. A ce moment les trois escadrons de dragons entrèrent dans la cour et tirèrent une salve, pendant que la milice, qui, entre temps s'était massée devant l'Ambassade fit aussi deux décharges, de là elle se rendit sur la grande place de la ville où elle en fit une troisième.

Le lendemain à neuf heures du matin, le Petit-Conseil envoya le Grand-Sautier de l'Etat demander audience à l'ambassadeur, et après entente, ces messieurs vinrent une demie-heure après.

Les secrétaires et l'écuyer de S. E. allèrent au devant d'eux jusqu'à la porte du Suisse, M. d'Alion jusqu'au milieu de la cour,

et l'Ambassadeur les reçut au haut de l'escalier de la grande salle (salle Saint-Louis) en leur touchant dans la main à tous. M. de Sury de Steinbrugg lui tint un discours de bienvenue, traduit sur le champ par M. de Vigier, secrétaire-interprète:

« Monseigneur

Nos Seigneurs et Supérieurs ont appris avec beaucoup de joie l'heureuse arrivée de V. E. dans cette ville, et nous venons ici en Corps de leur part pour la lui témoigner, pour la féliciter avec tout le respect convenable et pour lui offrir toutes sortes de services. Ils assurent V. E. qu'ils se trouvent fort honorés de ce que Sa Majesté Très-Chrestienne a jeté les yeux sur sa personne pour remplir son ambassade auprès du Corps Helvétique, ambassade à laquelle, comme il paraît par ses lettres de créance, Elle a été nommée à cause de sa sage conduite, de ses éminentes qualités et des importantes et fameuses commissions par lesquelles Elle a déjà passé. Nous lui souhaitons de tout notre cœur pour ce grand emploi une parfaite santé, et tout le bonheur qu'Elle peut elle-même désirer. Nous souhaitons, dis-je, que ses opérations puissent réussir à la satisfaction du Roy et à la prospérité de tout le Corps Helvétique, pour lequel nous savons que V. E. s'intéresse beaucoup.

Nous pouvons assurer V. E. que nos Seigneurs et Supérieurs sont dans la sincère intention et volonté d'observer constamment envers le Roy la Paix Perpétuelle, l'Alliance et les traités, de même que les devoirs de la plus parfaite amitié.

Nous espérons que le Roy de son côté voudra bien continuer à notre Etat, comme à ses meilleurs amis et ses fidèles alliés son affection confédérale et sa bienveillance royale. Votre Excellence peut beaucoup contribuer à nous procurer cet avantage, c'est pourquoi nous la supplions instamment d'employer ses puissants offices pour les intérêts de nostre patrie, et chacun de nous en particulier se recommande à sa bienveillance. En échange nous la prions derechef d'attendre de nous tout ce qui lui peut-être agréable et utile ».

« Monsieur l'Ambassadeur y répondit par celuy qui suit:

Magnifiques Seigneurs

Je trouve dans les assurances que vous venez de me donner de votre constance et fermeté dans les traités tant de paix que d'alliance, tout ce que le Roy peut attendre d'aussi anciens que fidèles alliés. Je dois, et je puis vous assurer en échange que le Roy est dans les mêmes dispositions et de plus que vous éprouverez toujours de la part de Sa Majesté des sentiments remplis de la plus cordiale estime et un désir très sincère de ne laisser passer aucune occasion sans vous donner des marques de sa bienveillance confédérale.

Quant à ce qui me regarde, Magnifiques Seigneurs, dans les démonstrations d'honneur et d'amitié que j'ai reçues hier de votre part, et dans

les témoignages d'estime que vous voulez bien me donner présentement je m'efforcerai de répondre par toute ma conduite à l'idée favorable que vous voulez bien avoir de mes bonnes intentions pour la prospérité de tout le Corps Helvétique et pour celle de votre louable canton en particulier, aux avantages duquel je m'intéresserai toujours avec autant de bonne volonté pour l'Etat que d'estime et de considération pour tous ceux qui en composent le gouvernement ».

Ce discours termina la cérémonie, l'Ambassadeur reconduisit ses hôtes, comme à l'arrivée, toujours en passant devant eux et ayant la droite, M. d'Alion continua la conduite, puis le Grand-Ecuyer et les secrétaires jusqu'à la porte de Suisse.

A dix heures ce fut le tour du Chapître d'être reçu dans les mêmes conditions. M. Gloutz prévôt de la Collégiale était à la tête des chanoines, il fit un très beau discours en français, ce qui plut fort à l'ambassadeur, et lui renouvela les compliments et voeux adaptés à la circonstance. On reconduisit ces vénérables Pères de la même manière que Messieurs du Petit-Conseil, en leur touchant aussi à tous dans la main.

Dans l'après-midi, M. de Bonnac envoya en carrosse M. de la Martinière chez l'avoyer en charge, Sury de Steinbrugg, pour lui demander audience officielle. Celui-ci répondit, selon l'usage, qu'il laissait le choix de l'heure à l'ambassadeur. M. de Bonnac opta pour neuf heures, ses valets de chambre en grande livrée firent la tournée de la ville porteurs de l'invitation pour le dîner terminant la réception à l'Hôtel-de-Ville. Ces billets portaient: *Son Excellence Mgr l'Ambassadeur prie M. à dîner pour le* Une liste de tous les membres du Petit et Grand-Conseil, en tête de laquelle figuraient naturellement toutes les personnalités gouvernementales, était soigneusement tenue à jour et vérifiée de façon à n'oublier aucun ayant droit.

« Le lendemain 12, vers les neuf heures et demie du matin, le Grand-Sautier, portant la masse, vint demander à S.E. à quelle heure Elle souhaiteroit qu'on la vint prendre pour la conduire à l'Hôtel-de-Ville. Son Excellence dit qu'Elle étoit prête, et à dix heures, M. Jérôme de Sury, avoyer hors charge, Reinhardt, banderet, de Bésenval, boursier, Settler, conseiller, Schwaller, chancelier, de Roll, procureur-général, Rodolph, conseiller et major de la Ville, de Greder, conseiller, suivis de trois officiers de l'Etat, arrivèrent pour chercher S.E. Ces députés furent receus de la même manière

qu'on a déjà dit cy dessus et M. l'Ambassadeur alla avec eux à l'Hôtel-de-Ville.

Le Suisse marchoit à la teste des valets de pieds, quatre valets de chambre les suivoient, ensuite venoit le Grand-Ecuyer de S. E., ses secrétaires, M. d'Alion, M. de Berville, et plusieurs autres personnages.

Immédiatement après étoit Son Excellence, précédée de M. de Vigier, M. le Baillif de Roll, M. de la Sablonière, et M. de la Martinière. Elle marchoit au milieu des deux chefs de la députation: M. l'Avoyer de Sury à sa droite et M. le Banderet Reinhardt à sa gauche. Les autres députés et les officiers de l'Etat marchoient derrière, deux à deux.

M. l'Ambassadeur fut reçu au milieu de la chambre du Petit-Conseil¹⁶, par M. de Sury de Steinbrugg, avoyer en charge, tous les conseillers étant debouts. M. de Steinbrugg prit sa place ordinaire et M. l'Ambassadeur s'assit à sa gauche dans un fauteuil de Damas, sous lequel il y avoit un tapis de pied, ayant toujours auprès de luy les secrétaires-interprètes du Roy, et M. de la Martinière qui avoit la lettre de S. M. et la copie du discours que S. E. devoit prononcer avec la traduction en allemand.

Lorsque tous les membres du Conseil furent assis et couverts, M. l'Ambassadeur fit son discours¹⁷):

Magnifiques Seigneurs

Le séjour que j'ai fait dans votre ville avant cette cérémonie m'a donné le temps de connoître par moi-même les raisons qui ont porté les Roys prédécesseurs de S. M. à leur donner la préférence pour la résidence de leurs ambassadeurs auprès du Louable Corps Helvétique.

Ce n'est, Magnifiques Seigneurs, ni le voisinage, ni la conformité de religion, ces avantages vous sont communs avec d'autres Etats de la Suisse, mais il y a quelque chose de plus fort, c'est l'opinion qu'ils ont eue et que vos glorieux ancêtres ont entretenue avec tant de soin de la prudence de votre Gouvernement qui a toujours sceu allier son attachement aux véritables intérêts de sa patrie et son affection naturelle pour ceux de la France.

Mes illustres prédécesseurs ont admiré l'un, et profité de l'autre, je me flatte, Magnifiques Seigneurs, que je ne serai pas moins heureux qu'eux et que je mériterai à leur exemple votre estime et votre confiance.

Je me trouve chargé des mêmes ordres et j'ay à vous donner de la part du Roy, les assurances les plus fortes de sa bienveillance confédérale pour votre Louable République. Je remplirai ce devoir si conforme à mon inclination à vous honorer, par la confiance la plus intime dans les affaires qui nous sont communes, et par les égards les plus affectueux pour vos avis.

¹⁶ Dans la relation de la cérémonie du marquis de Paulmy (1749) il est dit qu'à l'arrivée à l'Hôtel-de-Ville, toute la suite se range sur deux rangs devant l'entrée et laisse passer l'ambassadeur. Arch. Aff. Etr. *Suisse* 344, fol. 26.

¹⁷ Arch. Aff. Etr. *Suisse*, Supp. 13, fol. 191.

et pour vos représentations sur tout ce qui pourra entretenir la bonne intelligence, et resserrer les noeuds des engagements les plus chers et les plus sacrés qui puissent lier des Puissances voisines.

Enfin, Magnifiques Seigneurs, toute ma conduite doit vous être une preuve de l'affection du Roy pour votre Etat, et du désir que j'ay de mériter, comme son ministre, de l'estime de votre Louable République, et de l'amitié de tous les Membres dont elle est composée.

On remarquera ici que toutes les fois que M. l'Ambassadeur prononça le nom du Roy, du Corps Helvétique ou du canton de Soleure, il ota son chapeau, de même que tout le Conseil.

Le discours fini, M. l'ambassadeur se leva ainsi que tout le Conseil, et remit à M. l'Avoyer en charge la lettre de créance du Roy pour le canton de Soleure, et une copie de son discours avec une traduction en allemand, après quoy il se retira. Il fut accompagné jusqu'au milieu de la chambre du Petit-Conseil par M. l'Avoyer Sury, et jusqu'à son hostel par les mêmes députés et les officiers de l'Etat qui l'étoient venus prendre. Tous ces messieurs prirent congé de S. E. à la porte de la salle d'en bas sur le perron du rez-de-chaussée de la Cour, M. l'ambassadeur ayant voulu leur épargner la peine de monter jusqu'à son appartement et ses secrétaires les reconduisirent jusqu'à la porte du Suisse ».

Nous avons déjà eu l'occasion de souligner combien les questions d'étiquette et de préséance tenaient à cœur aux Magnifiques Seigneurs des Ligues. Ce cortège donna lieu à un conflit entre le Petit et le Grand-Conseil, ce dernier Corps prétendait venir après les membres du Petit-Conseil, également en carrosses et avant les officiers de l'Etat. Cette innovation dans le cérémonial fut vigoureusement repoussée en se basant sur une longue tradition et Messieurs du Grand-Conseil, considérés comme des invités à bien plaisir durent en grande partie accompagner à cheval. Le marquis de Bonnac arrangea l'affaire en invitant au banquet ces deux pouvoirs ensemble, au même titre, et cette solution termina une discussion qui tournait à l'aigre¹⁸.

A midi, tous les privilégiés arrivèrent, en premier les membres du Grand-Conseil avec leur doyen en tête, le bailli Schwaller. L'ambassadeur les reçut en haut de l'escalier en touchant dans la main à tous¹⁹. Il fit de même avec ceux du Petit-Conseil qui vinrent un moment après, tous en gala, noir vêtus.

¹⁸ Arch. Aff. Etr. *Suisse*, Supp. 13, fol. 184.

¹⁹ En 1776, M. de Vergennes embrassa tous les députés, lors de la diète de Bade, en septembre.

Arch. Aff. Etr. *Suisse* 392, pièce 30.

« On se mit à table environ à midy et demie. La table étoit en fer à cheval oblong, de quatre-vingt couverts. M. l'Ambassadeur étoit placé dans un fauteuil, au milieu; il avoit à sa droite et sa gauche les deux avoyers, le Banderet et le Boursier et successivement les Conseillers, chacun selon son rang, qui occupoient les deux files du fer à cheval.

Vis-à-vis de S. E. il y avoit trois secrétaires-interprètes pour luy aider à faire les honneurs.

Le repas fut magnifique, il dura jusqu'à cinq heures du soir, on y beu d'excellents vins et en abondance, Messieurs les Suisses soutinrent parfaitement bien dans cette occasion la réputation brillante qu'ils se sont acquise depuis longtemps.

Les santés y furent bûes dans l'ordre suivant:

Par Son Excellence:

La santé du Roy, debout,
Celle de la Reyne, debout,
Des Princesses de France, debout,
De la Maison du Roy, debout.

Par Monsieur l'Avoyer:

La santé de Son Excellence, debout.

Par Son Excellence:

Celle de Monsieur l'Avoyer en charge.

Quand la première table fut levée, on la recouvrit de nouveau sur le champ pour les Bourgeois, qui, suivant l'usage, ont coutume d'aider à servir la table de l'Ambassadeur dans les grandes cérémonies. Ils se dédommagèrent de la fatigue de ce service en demeurant à table jusqu'à 9 heures et on y débita plus de 1000 bouteilles de vin ».

Le marquis de Bonnac ne se contentait pas des rapports de ses secrétaires qu'il envoyait scrupuleusement à Paris, concernant les à-côtés de sa mission, il ne jugeait pas indigne de lui de les souligner ou même de les paraphraser. Voici le passage d'une de ses missives, concernant ce dîner²⁰:

« Tous y assistèrent sans qu'il y manquat un seul des conseillers. Ce repas, comme de raison dans ce pays-ci, fut plus long que toutes les autres cérémonies ensemble, nous ne demeurames pourtant que cinq heures à table. Le commencement du repas fut tranquille et grave, le milieu animé, mais la fin si bruyante de protestation d'amitié, de service et de dévouement pour les intérêts du Roy, qu'il seroit difficile de vous en faire une peinture exacte, quoiqu'elle fut susceptible d'agrément. Tout ce que je puis vous en dire c'est que je n'ai jamais veu une compagnie aussy nombreuse plus bruyante et en mesme temps plus tranquille et plus affectueuse. La santé du Roy fut bûe avec des sentiments de respect, et si j'ose le dire, de

²⁰ Arch. Aff. Etr. *Suisse* 300, fol. 191—192.

tendresse pour sa personne, celle de la Reyne et de Mesdames de France, et mesme celle du futur Dauphin, avec un épanchement de joye et des acclamations que je ne scaurois vous exprimer ».

Dans leur enthousiasme si cordial, Messieurs de Soleure, non contents de porter la santé de l'ambassadeur, voulurent aussi en porter une à chacun de ses enfants, mais M. de Bonnac les arrêta gentiment en leur disant que le Ciel l'ayant gratifié de huit rejetons et qu'un neuvième verrait bientôt le jour, ce serait abuser de leur loyalisme, il se contenterait d'une santé commune à tous ses enfants. Ainsi fut fait et c'est dans cette ambiance heureuse que prit fin cette « première » avant la diète de légitimation.

Celle-ci pour les raisons énoncées plus haut avait été retardée, Bonnac tenait à s'entourer de toutes les informations tant du côté réformé que du catholique. Entre temps il écrivait de Soleure, au Corps Helvétique, en date du 21 avril ²¹.

« Magnifiques Seigneurs

Aussitôt après mon arrivée en cette Ville, je m'adressai au Louable canton de Zurich pour vous envoyer et communiquer la lettre du Roy à votre Louable Corps Helvétique, en attendant que suivant l'usage je pusse remettre dans une Diète, en assemblée générale à chacun des membres dont il est composé les lettres particulières dont Sa Majesté m'avoit chargé pour chacun d'eux, et, comme il seroit nécessaire à cet effet, qu'ils eussent agréable d'envoyer Messieurs leurs Députés en cette ville de Soleure, je souhaiterois, Magnifiques Seigneurs, qu'il leur fust commode de les y faire trouver le dimanche au soir 23e du mois de may prochain. Ils me trouveront prêt à les recevoir avec toutes sortes de démonstrations d'estime et d'affection confédérale de la part du Roy, et de témoignages d'empressement de la mienne, n'ayant différé jusqu'à ce jour marqué cy dessus une cérémonie où je me propose tant de satisfaction, que pour la plus grande commodité des Louables Cantons et Alliés, et de Messieurs les Députés.

Je prie Dieu qu'il vous maintienne dans la prospérité de tout ce qui peut vous estre le plus avantageux.

Votre affectionné à Vous servir ».

Le 26 avril, le Magistrat de Zurich répondait en ces termes ²²:

« Monseigneur

Nous avons receu les lettres qu'il a pleu à Votre Excellence écrire le 21 de ce mois, tant à tous les Louables Cantons et co-alliés, qu'à nous en

²¹ Arch. Aff. Etr. *Suisse* 300, fol. 59 cop.

²² Arch. Aff. Etr. *Suisse* 300, fol. 57 cop. (traduc.).

particulier, et n'avons pas manqué d'en faire part à tous, ne voulant pas qu'ils ne se trouvent, de même que nous, par leurs députés à Soleure le 23e du mois de may prochain. Cependant nous assurons Votre Excellence de notre passion à la servir, et lui souhaitons de bon coeur toutes les prospérités qu'Elle désire.

De Votre Excellence affectionnés à la servir
Le Bourgmestre et Conseil de la Ville de Zurich ».

Dans des termes assez semblables l'ambassadeur écrivit au canton de Lucerne (considéré par le Louvre, depuis la Réforme, comme le *Vorort* des cantons catholiques) à la République du Valais, au Prince-Evêque de Bâle, et à la République de Genève²³, mais à celle-ci il ne fait part que de son arrivé et l'assure de l'« affection » du Roy.

A la date fixée, Soleure, la *Solothurn des Königs*, comme on l'appelait au siècle précédent, à une époque où 3000 Soleurois servaient sous les drapeaux fleurdelysés, prit l'aspect des grands jours. Tous les députés, leurs suites et une quantité de curieux arrivèrent d'un peu partout. Les députés descendaient à la Tour rouge et à la Couronne, quelques uns dans des maisons particulières. L'avoyer en charge leur envoie alors le Grand-Sautier avec les valets de la Ville leur offrir un vin d'honneur, puis cette opération importante exécutée, le même Sautier s'en va solennellement informer l'ambassadeur de l'arrivée de tous les Magnifiques Seigneurs, en même temps il remet au Suisse la liste et l'adresse de ceux-ci :

Cette notification faite, l'ambassadeur dépêche ses gentilshommes, écuyer et secrétaires, chez tous les députés, en les partageant entre eux, ce qui se fait sous les yeux de l'ambassadeur. Chacun de ses messieurs, suivi d'un valet de pied en grande livrée, fait une visite de politesse aux personnages dont il a reçu la liste et les invite à dîner de la part de l'ambassadeur en leur faisant force compliments. Néanmoins ces gentilshommes doivent se laisser reconduire par les députés, jusque dans la rue. Entre temps la délégation de Zurich, *Vorort*, envoie leur secrétaire à la Légation pour faire part de son arrivée. Ce fonctionnaire n'est

²³ Arch. Aff. Etr. *Suisse* 300, fol. 55—68 cop. Voir ces pièces à l'Appendice.

ni reçu, ni reconduit, mais seulement introduit par le Suisse de la porte dans la pièce du valet de chambre de service.

Le lendemain la diète s'assembla à l'Hôtel de Ville et la séance fut ouverte par le classique et pompeux salut helvétique, puis elle chargea le Secrétaire de la Bourse et le Grand-Sautier furent délégués auprès du marquis de Bonnac pour lui demander son heure. Elle fut fixée à 10 heures.

La Diète se transporta donc chez l'ambassadeur et fut reçue selon le rite déjà connu dans la salle Saint-Louis, tout le monde restant debout et couvert, les députés gardant même leur manteau.

Le Bourgmestre Hirzel, premier député de Zurich, prononce le discours d'entrée, en allemand, traduit séance tenante par un des secrétaires²⁴. Dans son morceau d'éloquence Hirzel montre qu'il a des lettres et qu'il possède le sens de l'histoire; il parle aussi du marquis d'Avaray « dont la conduite bonne et paisible nous a été très agréable », puis il tresse des lauriers à Bonnac lui-même:

« Nos Seigneurs et Supérieurs après avoir reçu les lettres de créance du Roy, et l'agrément unanime pour cette assemblée, nous ont donné l'ordre de féliciter V. E. avec tout le respect convenable sur son heureuse arrivée en Suisse, de luy en témoigner leur joie cordiale, et de l'asseurer qu'ils ont une satisfaction particulière du choix que le Roy a fait de V. E. pour cette éminente dignité. La prudence, la dextérité, la sagesse, l'expérience et les autres grandes qualités dont Elle a donné les preuves dans ses importantes commissions et ambassades précédentes, nous font espérer que le ministère dans lequel elle est entrée avec réputation réussisse non seulement à la très grande satisfaction de S. M. mais encore qu'elle servira à la prospérité, repos et sécurité de tout le Corps Helvétique ».

Plus loin l'orateur fait une allusion discrète au traité secret des cantons catholiques avec le Louvre, en assurant que le Corps Helvétique a la ferme intention « d'observer fidèlement la Paix perpétuelle et les autres alliances autant qu'on est encore engagé les uns avec les autres, dans la confiance certaine que S. M. sera aussi dans la très bénigne intention de continuer son affection royale et confédérale envers de si anciens et fidèles alliés ».

En traduisant ainsi la pensée des cantons protestants l'éminent magistrat Zurichois donnait l'occasion à Bonnac d'interpréter

²⁴ Arch. Aff. Etr. *Suisse* 300, fol. 60—62. Traduction.

la sienne et celle de ses commettants des bords de la Seine, et son long discours, s'il ne satisfit complètement aucun des deux partis confessionnels helvétiques, nous montre néanmoins un diplomate de la grande école cherchant de bonne foi non seulement une entente mais encore à réparer les fautes commises jadis, ainsi qu'on peut s'en rendre compte.

« Magnifiques Seigneurs²⁵

Je passeray légèrement sur ce qu'il y a de trop flatteur pour moy dans le discours de M. le Bourgmestre Hirzel, premier député du Louable canton de Zurich, et je vous prierai de vous contenter au lieu des remerciements que je vous dois, de la prière que je vous fais de me réservier ces sentiments pour la fin de mon ambassade, pour lors si j'ay esté assez heureux pour remplir les intentions du Roy et contribuer en quelque chose à ce qui peut vous être agréable, j'accepteray comme le plus beau titre d'honneur que je puisse acquérir dans ce pays cy les témoignages qu'il vous plaira de m'en rendre, mais permettez-moy en attendant de regarder comme un bon augure les favorables dispositions dans lesquelles vous paroissez estre à mon égard.

Je ne seray pas si réservé, Magnifique Seigneurs, sur le reste de l'éloquent et beau discours que M. Hirzel m'a fait tant sur l'utilité des traités de paix et d'alliance que sur les sentiments actuels du Louable Corps Helvétique envers le Roy, votre plus ancien amy et allié. J'en feray un fidèle rapport à S. M. et je vous diray cependant que la France ayant une expérience plus ancienne et plus marquée qu'aucune des autres Puissances de l'Europe de la générosité de votre illustre Nation, de sa constance dans les traités, de sa franchise et bonne foy dans les négociations, et de sa valeur militaire, le Roy m'a chargé de vous assurer en général et en particulier, qu'elle tient dans Son esprit le premier rang parmy ses amys et alliez, qu'Il a conçu la plus véritable estime pour elle et qu'Il est dans les dispositions de luy donner autant et plus qu'aucun des Roys ses prédécesseurs les marques les plus réelles et les plus convaincantes de son affection confédérable.

C'est la principale commission que S. M. m'a donnée dans ce Pays, et toutes mes démarches ne peuvent et ne doivent avoir d'autre but que de vous confirmer dans l'opinion qu'une expérience de plus de 200 ans vous ont donnée de l'utilité et de la sincérité de l'amitié de la France.

Elle est appuyée sur les intérêts réciproques des deux Nations et se soutiendroit pour ainsi dire sans traité, et cependant vous scavez, Magnifiques Seigneurs, qu'à peine vos ancêtres avoient fait la Paix perpétuelle qui subsiste encore aujourd'hui, qu'ils crurent qu'il falloit fortifier ce traité

²⁵ Arch. Aff. Etr. *Suisse* 300, fol. 206—208.

par celuy d'une alliance plus étroite et générale, usage qui est resté et suivi de part et d'autre avec un avantage réciproque.

Le feu Roy, désireux d'imiter en cela ses glorieux prédécesseurs, s'est pressé de vous donner avant sa mort un gage de sa bonne volonté dans le traité qu'il a fait avec les LL. Cantons catholiques et la République du Valais, ainsy la moitié du chemin se trouve en quelque manière faite par là, il ne s'agit plus que d'achever le reste, et comme on dit, de se prendre par la main. Messieurs les Députés de nos Alliez catholiques ici présents ne me désavoueront peut-être pas quand je diray, Magnifiques Seigneurs, à tout le Corps Helvétique que le traité que nous avons fait ensemble doit être regardé comme une pierre d'attente et non comme une pierre d'achoppement, qu'elle disparaîtra dès que les LL. Cantons et Alliez réunissant selon leur ancienne coutume et sagesse leurs coeurs et leurs conseils, ils seront en estat et en disposition de seconder les voeux sincères de Sa Majesté pour un renouvellement d'alliance générale ».

L'ambassadeur termina ce morceau d'éloquence en assimilant la situation présente avec celle d'avant 1663, où la Couronne dut faire deux traités séparés avec les Ligues, pour enfin les fusionner en un seul. Il conclut aussi par l'espoir que la prochaine naissance d'un Dauphin sera l'occasion du ralliement heureux des deux groupes helvétiques.

Ce discours clôtura la partie essentielle de la cérémonie. L'ambassadeur remit aux premiers députés de chaque canton ou co-alliés la lettre de créance particulière, en même temps il pria l'assemblée d'accepter son invitation au dîner, puis les députés furent reconduits comme précédemment²⁶.

« Ils revinrent à midi et on remarqua que quoique la cérémonie fut finie ils avoient gardé leur manteau et leur rabat. On se mit à table à une heure, il y avoit quatre tables, une de 80 couverts où étoient S. E. assise sur un fauteuil et ayant à sa droite M. Hirzel et à sa gauche M. Steiger, avoyer en charge du canton de Berne, tous les députés et une partie de leur suite, une autre de 25 que tenoit M. d'Alion, une de 15 que tenoit M. le Grand-Ecuyer de S. E. et une quatrième où étoient les secrétaires et quelques autres personnes. On resta à table jusqu'à cinq heures, on y but d'excellents vins et plus d'un député en sortit beaucoup moins grave qu'il ne s'y étoit mis²⁷. Il y avoit en outre deux tables pour les *Ob-Reitter* et

²⁶ Arch. Aff. Etr. *Suisse* 300, fol. 209—210.

²⁷ « Ordre des santés qui ont été bues au repas donné par Son Excellence à la Diète, le 24 may 1728.

Par Son Excellence
La santé du Roy, debout,

les domestiques des députés, on en dressa ensuite une troisième pour les Bourgeois qui suivant l'usage étoient venus servir.

Le 25 au matin, Messieurs les Députés du Corps Helvétique nommèrent une députation pour recommander quelques affaires à M. l'Ambassadeur et envoyèrent le Secrétaire et le Grand-Sautier de Soleure pour le prier de luy donner audience. Son Excellence la luy donna à dix heures et demie. Monsieur l'Ambassadeur étoit assis sur un fauteuil au bout de la chambre où se tenoit la conférence, ayant devant luy les députés rangés en deux files et assis sur des chaises. Ces députés furent reçus et reconduits de la même manière que l'on avoit usé avec tout le Corps Helvétique.

Un moment après le Secrétaire et le Sautier vinrent demander audience pour tous les Députés du L. Corps Helvétique. On les reçut de la mesme manière que cy-dessus. M. Hirzel portant la parole pour tout le Corps remercia S. E. des politesses et des honnêtétés dont Elle les avoit complétés tous, prit congé d'Elle et luy dit que chacun en particulier feroit rapport à ses Seigneurs et Supérieurs du discours qu'il avoit tenu la veille. M. l'Ambassadeur répondit à ce compliment avec les expressions les plus convenables.

Le même jour S. E. traita en particulier tous les *Jungherren* qui avoient accompagné les députés.

Le lendemain 26, les députés de Zurich et de Berne partirent, mais tous les autres restèrent encore ce jour là et vinrent chacun en particulier chez M. l'Ambassadeur pour l'entretenir de diverses affaires et pour le re-

La santé de la Reyne, debout,
La santé du futur Dauphin, debout,
La santé des Princesses de France, debout,
La santé de la Maison Royale, debout.

Par Messieurs les Députés

La santé de Son Excellence, debout.

Par Son Excellence

La santé du Louable Corps Helvétique, debout.

Par Messieurs les Députés

La santé de Madame l'Ambassadrice, debout.

Par Son Excellence

La santé des Magnifiques Seigneurs des Louables cantons de: Zurich, Berne, Lucerne, Ury, Schwitz, Unterwald, Zug, Glaris, Basle, Fribourg, Soleure, Schaffhouse, Appenzel, l'abbé de Saint-Gall, la ville de Saint-Gall, la République du Valais, la ville de Mulhouse, la ville de Bienne.

Toutes ces santés ont été bues debout, en disant: A la santé des *Magnifiques Seigneurs du Louable Canton de ...*

Nota, qu'en portant la santé de Mulhouse et de Bienne, Son Excellence a dit: Je vous porte la santé de « Messieurs » de Mulhouse. De mesme qu'à l'égard de Biennne.»

(Arch. Aff. Etr. *Suisse* 300, fol. 67.)

mercier encore une fois du bon accueil qu'il leur avoit fait ou ajoutèrent que tout s'étoit passé avec beaucoup d'ordre et sans le moindre incident »²⁸.

Avant la clôture de la Diète, le marquis de Bonnac envoia son neveu M. d'Alion, qu'il avait d'ailleurs depuis son arrivée aux Ligues chargé de nombreuses missions discrètes, payer aux députés leur Reisegeld²⁹, à raison de 100 francs par député, sauf ceux de Berne et de Zurich dont la dignité ne s'accordait pas avec ces « libéralités ». Mais ces Magnifiques Seigneurs descendirent néanmoins comme d'usage à ce que l'ambassadeur payât leur note d'hôtel³⁰, or celle-ci s'éleva à 700 livres pour l'un et 600 pour l'autre. Il est vrai que les deux députés de la cité de Zwingli avaient une suite de 14 gentilshommes et 40 chevaux et celle de l'Aar comptait 20 gentilshommes et 60 chevaux³¹.

* * *

Les perspectives de renouveler l'*Alliance perpétuelle* s'effacèrent déjà après les fêtes d'un brillant extraordinaire données en 1729, à l'occasion de la naissance du Dauphin.

Il répugnait aux cantons évangéliques de devoir la Restitution à la pression d'une Puissance étrangère qui en faisait une condition *sine qua non*. Aussi sur les bords de la Seine on se relâcha dans cette recherche. Un mémoire remis au marquis de Bonnac (1733) lui prescrit, en même temps « de soutenir hautement les cantons catholiques, d'humilier les grands cantons réformés dans les occasions qui se présenteront, et de travailler à détacher d'eux les petits cantons de cette même confession »³².

²⁸ Il appert du recès de la conférence des Cantons protestants pendant la diète qu'on craignait des difficultés de la part de Bonnac en matière de civilités ou de nouveaux honneurs: « *Sollte derselbe gegen frühere Übung mehr und ungewohnte Ehrenbezeugungen verlangen, so sollen selbige mit guter Manier abgelehnt werden* » (*Abschiede VII*, 1, 280).

²⁹ Arch. Aff. Etr. *Suisse* 300, fol. 211—217.

« Relation d'une partie essentielle de la diète convoquée à Soleure ». Voir à l'Appendice.

³⁰ Arch. Aff. Etr. *Suisse*, *Mém.* et *Doc.* XVIII, fol. 176.

³¹ Arch. Aff. Etr. *Suisse* 300, fol. 65.

³² Arch. Aff. Etr. *Suisse*, Supp. 14, fol. 55—63. *Mémoire pour servir d'Instructions à Mr. le Marquis de Bonnac sur la situation présente des affaires de la Suisse*.

Ainsi, pour les mêmes raisons que son prédécesseur, le marquis de Bonnac ne put pas réaliser le rêve qu'il caressait d'unifier les Suisses sous l'égide du roi Très-Chrétien.

Appendice: Documents inédits.

Créditive de Louis XV au Cantons.

Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navare:

Tres chers grands amis, alliez et confédérez. Une de nos principales attentions depuis le commencement de notre règne, a été de proffiter de toutes les occasions qui se sont présentées de vous donner à tous en général et à chacun en particulier, des marques de l'estime et de la bienveillance que nous conservons pour votre République a l'exemple des Roys nos glorieux prédécesseurs. Ces sentiments seront toujours la règle de notre conduite a votre égard, et c'est pour vous en donner toutes les assurances possibles que nous avons choisi pour aller résider auprès de vous avec le caractère de notre Ambassadeur ordinaire le Sr. Marquis de Bonnac, Brigadier de nos armées, notre Lieutenant dans notre Province et Comté de Foix, et cy devant notre ambassadeur à la Porte Ottomane. Nous sommes persuadéz connoissant ses bonnes qualitez et son zelle pour tout ce qui peut contribuer à notre gloire et aux avantages de notre Royaume qu'il donnera toute son application a cimenter de plus en plus la bonne correspondance qui subsiste depuis plusieurs siècles entre notre Couronne et les Cantons Suisses, et nous ne luy avons rien recommandé plus expressément, que de vous faire connoître en toutes rencontres l'affection particulière que Nous voulons toujours conserver pour le Corps helvétique.

Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, Tres chers grands amis, Allies et Confédérez en sa sainte garde.

Ecrit à Fontainebleau le [30] septembre 1727.

Arch. Aff. Etrang. Suisse 297, fol. 310. Cop.

Avis de Créditive du Marquis de Bonnac aux Alliés et Confédérés des Liges, ainsi qu'au canton de Lucerne.¹

A Messieurs de Lucerne

(21 avril 1728)

Magnifiques Seigneurs

Quoique V. L. C. soit compris dans l'invitation générale que je fais au L. C. H. pour vous faire trouver en cette ville de Soleure ses députés à l'effet de recevoir de mes mains les lettres de créance dont je suis chargé pour chacun des membres qui le composent, ainsi que vous le verrez par la copie ci-jointe, je me fais un plaisir de vous inviter encore en particulier,

¹ Arch. Aff. Etr. Suisse 300 fol. 55—59. Nous ne donnons ici que quelques pièces-types.

M. S., à envoyer Messieurs vos députés au 23 may, vous priant d'estre persuadé de l'empressement avec lequel ils seront reçus par moi.

Je prie Dieu qu'il vous maintienne dans la prospérité de tout ce qui peut vous estre le plus avantageux.

Magnifiques Seigneurs

Votre très affectionné à vous servir.

Copie de la réponse de Lucerne (Traduction).

Monseigneur

Nous avons reçu avec une grande obligation et reconnaissance, comme une marque de la continuation de la bienveillance de V. E. son obligeante invitation particulière pour l'assemblée générale de tout le Corps Helvétique le 23 may prochain à Soleure afin de luy remettre les lettres de créance du Roy, dont nous la remercions présentement, et nous ferons répéter verbalement à V. E. par les députés que nous envoyeroys avec joie à cette solennelle et agréable fonction les assurances les plus fortes de nostre parfait et très humble devoüement envers le Roy, et envers V. E. du désir que nous avons de la servir. Nous lui souhaitons ardemment du Ciel toutes sortes de bénédictions et de prospérités.

Donné le 24 avril 1728

De Vostre Excellence

Affectionnés à la servir.

Avoyers et Conseil de la Ville de Lucerne.

A Messieurs du Valais,

21 avril 1728

Magnifiques Seigneurs

Invitant aujourd'hui tous les membres du L. C. H. par une lettre générale que j'adresse au Louable Canton de Zurich, à envoyer leurs députés en cette Ville de Soleure le dimanche 23e du mois de may prochain, afin que je puisse le lendemain remettre à chacun d'eux les lettres de créance du Roy, j'ai cru qu'il étoit nécessaire d'en donner avis à vostre Louable Respublique par cette lettre, afin que tant sur l'invitation générale que sur celle que je vous fais très cordialement en particulier, vous ayez agréable, M. S. de faire trouver au jour nommé Messieurs vos députés, en cette Ville, où je leur remettray, conformément à l'usage, la lettre de créance du Roy mon Maistre, pleine de tesmoignages d'affection, et de la singulière confiance qu'il prend dans vostre Estat, me proposant de leur donner d'ailleurs les assurances les plus formelles de ma parfaite estime, et de la véritable considération que j'ay pour vostre Louable République.

Je prie Dieu (etc.)

Copie de la lettre de Messieurs du Valais.

Monseigneur

Venant d'apprendre par le Louable Canton de Zurich et par la copie de la lettre que V. E. a écrite dernièrement à tout le L. C. H. qu'Elle avoit

destiné le 24 may pour la tenue de la diète de légitimation, nous avons nommé une députation pour faire ce voyage, scavoir: M. Jean-Fabien Schinner, Banderet, et François-Joseph Uhrer, Bourgmestre, nos cher collègues, auxquels nous avons donné l'ordre de faire la révérence de nostre part à V. E. et les avons chargés à l'égard de la proposition qu'Elle leur a faite en dernier lieu touchant le renouvellement de l'Alliance avec les sept cantons catholiques, de telles instructions que V. E. en pourroit connoître la déférence respectueuse que nous avons pour tout ce qui nous vient de la part de Sa Majesté Très-Chrestienne notre très honoré Seigneur, Allié et Confédéré, et nous aurons soin d'en donner des preuves réelles dans les occasions qui s'en présenteront. Nous prions V. E. d'ajouter une entière foy à nos députés, et d'être persuadé que nous chercherons avec plaisir les occasions de pouvoir marquer à V. E. nostre sincère volonté et parfaite estim par des services agréables, nous recommandons à la continuation de sa bienveillance les intérêts de notre patrie.

Monseigneur

Très affectionnés à la servir.

Les Grands Baillif et Conseil de la République de Valais²

Sion, le 14 may 1728

Copie de la lettre à Messinurs de Genève, le 29 may 1728.

Magnifiques Seigneurs

En vous donnant part de mon arrivée en ce Païs cy, je vous ay assuré, selon mes ordres, de la bienveillance du Roy pour Vostre République et j'ay différé, selon l'usage, de vous envoyer la lettre de Sa Majesté dont j'étois chargé pour vous, jusqu'à l'assemblée de la diète du Corps Helvétique. Je m'acquitte présentement avec beaucoup de plaisir de cette commission, ne doutant pas, Magnifiques Seigneurs, que m'ayant paru très sensibles aux assurances que je vous ay données en particulier vous ne le soyet encore davantage à ce que le Roy a agréble de vous escrire luy-mesme de sa constante affection pour votre Louable République, et que cela n'augmente et ne fortifie dans vos esprits les sentiments d'attachement et de zèle que vous avez toujours tesmoignés pour le Roy et pour sa couronne.

Je suis très véritablement, Magnifiques Seigneurs, vôtre très affecté serviteur³.

² En marge de cette copie on relève l'oubli fait par la chancellerie du Valais de l'invitation ci-dessus de l'Ambassadeur.

³ La formule finale de la missive adressée à l'Evêque de Bâle est différente: «*J'ay l'honneur d'estre avec respect, Monsieur, vôtre très humble et très obéissant serviteur*».

**Copie de la lettre de rappel de l'ambassadeur Tambonneau
à la ville de Soleure.**

Magnifiques Seigneurs

Le Roy mon Maistre ayant jugé à propos de me rappeler à la Cour et Monsieur Amelot estant prest d'arriver en ceste ville, j'ay creu mon devoir de vous en donner avis et de prendre congé en mesme temps de cette illustre Assemblée.

Je laisse à mon successeur de vous donner les assurances de la continuation de la bienveillance du Roy que vous pouvez désirer et vous dire que tout ce qui peut contribuer à vous la conserver et maintenir l'étroite correspondance qui a toujours été entre les ambassadeurs d. S. M. et vostre loüable Canton.

Je me flatte d'avoir satisfait à cette obligation pendant que j'ay eu l'honneur de remplir ce poste et que si je n'ay pas été assez heureux pour vous rendre tous les services dont vous m'avez requis, vous avez dû suffisamment connoistre qu'il n'en a pas dépendu de moy de faire plus pour vostre satisfaction.

Je souhaiterois, Magnifiques Seigneurs, estre en estat à mon retour en France de vous donner des preuves de la reconnaissance que je vous dois, des civilités que j'ay recues de tout ce qui compose vostre Estat et particulièrement de la grâce qu'il vous a pleu de faire à mes enfants en les admettant à l'honneur de vostre bourgeoisie qui me paroit d'une telle importance pour eux que je ne manquerois pas de leur en faire connoître le prix dans toute son estendue dès qu'ils seront en âge de comprendre les avantages qu'avec les temps ils en pourront tirer, et le zèle qu'ils doivent avoir toute leur vie pour la gloire et le service de ceux qui si généreusement leur ont accordé ce que leur père et toute sa famille ne scauroient trop estimer.

(Arch. Aff. Etr. *Suisse Mém. et Doc.* XIV, pièce 47.)

**Relation d'une partie essentielle de la Diète tenue à Soleure
le 24 may 1728; par M. de la Sablonière.⁴**

Monseigneur

Pour rendre compte à V. E. de ma mission chez Messieurs les Députés des Treize-Cantons et leurs alliés, le 25 may 1728, qui étoit le lendemain de la diète convoquée à Soleure le 24. Voicy en peu de mots ce que dans la conversation j'ay pu juger des sentiments de Messieurs les Députez, je les rangeray par ordre de cantons.

ZURICH

J'ay fait des compliments de la part de V. E. à Messieurs le Bourgmestre Jean Hirzel et le Statthalter Salomon Hirzel. Je leur ay dit que

⁴ Arch. Aff. Etr. *Suisse* 300 fol. 211r—217v.

vous avez été charmé de faire connaissance avec eux, qu'ils pouvoient compter sur vos bons offices pour leur canton en général, et pour eux en particulier, dans toutes les occasions qui se présenteront, et que vous avez donné ordre à M. le Trésorier (des Ligues) de payer toutes leurs dépenses et celles des gens de leur suite. Monsieur le Bourgmestre me fit en vérité une harangue d'un bon quart d'heure, en allemand, dans laquelle il m'assura que V. E. pouvoit compter sur leur affection au service du Roy, et sur l'envie qu'ils avoient de vous en donner des preuves; qu'ils ne manqueroient pas de rendre compte à leurs Seigneurs et Supérieurs des marques de bonté et d'amitié qu'ils avoient receu de V. E., qu'ils souhaitoient à LL. MM. toutes sortes de prospérité, que le premier augure favorable qu'ils en avoient étoit le choix que le Roy avoit fait d'un ministre aussi sage et aussi éclairé que vous, Monseigneur, pour estre son ambassadeur en Suisse. Je leur dis qu'il ne tenoit qu'à eux de vous rendre votre ministère agréable en secondant vostre bonne volonté par leur suffrage, qu'ils avoient pu remarquer que vos intentions étoient bonnes et que vous ne recherchiez que le bien et l'avantage de tout le Corps Helvétique, qui étoient inséparables des intérêts de Sa Majeté.

Monsieur le Stathalter prit la parole pour me faire des protestations pour tout le canton de Zürich, que le Roy étoit leur plus ancien allié et leur meilleur amy, en même temps il fit apporter du vin et me porta la santé du Roy. Je n'avois certainement pas envie de boire, mais il me fallut boire trois coups, car il me porta ensuite celle de V. E. et pour le remercier je leur portay celle du canton de Zürich. Ils me reconduisirent presque dans la rüe suivis de leur Grand-Sautier. Ils étoient logés à la Couronne.

BERNE

En entrant chez Messieurs les Députés de Berne qui logeoient chez Monsieur Wallier de Windelisdorff, j'y trouvay Messieurs les Députés Hochcreutinger et Puntener. Ils restèrent encore un moment pour finir la conversation. Quand ils furent sortis, je parlay à Monsieur l'Advoyer Steiger et à Monsieur le Trésorier Tillier comme j'avois fait à Messieurs de Zurich, sur l'estime et la considération de V. E. pour leur personne, et je leur dis que vous aviez donné ordre à M. le Trézorier, mon frère, de les défrayer. M. l'advoyer Steiger me fit un compliment vague, cependant très poli; je vis bien qu'il étoit en garde et que je ne pouvois avoir avec lui qu'une conservation générale. J'y restay un moment, après quoy je me retirai. Messieurs les Députés vinrent m'accompagner jusque dans la rüe suivis de M. Daxelhofer qui estoit seul avec eux. Je vous fais remarquer cette reconduite, Monseigneur, parce que cela est fort pour un advoyer de Berne de reconduire un homme comme moy.

LUCERNE

Monsieur l'advoyer Dürler me parut pénétré des bontés de V. E. et charmé de vos discours à la session, et me dit qu'il avoit remarqué l'effet

qu'ils avoient produit parmy les Protestants, que cela leur avoit mis la parole à la bouche, que si vous n'aviez pas touché aussi légèrement l'article de la Réunion, ils auroient balancé entre eux à qui parleroit le premier, au lieu qu'ils s'étoient vû de bon oeil, et parlé, à ce qui luy sembloit de bon coeur.

Il me témoigna ensuite combien il étoit picqué contre Messieurs les députés du Valais, qui contre les promesses à V. E. étoient arrivés icy sans instructions pour le renouvellement de leur alliance, qu'ils ne vouloient pas se jettter à la teste, qu'après tout ils valoient bien la peine que ces Messieurs fissent les avances avec eux. Je luy répondis qu'il ne falloit rien précipiter, que puisque V. E. scavoit que de cette alliance il résulteroit un avantage égal pour toutes les parties contractantes, et en général pour toute la catholicité en Suisse, ils n'avoient qu'à vous parler, Monseigneur, et vous laisser faire. Il changea donc de conversation et me parla de l'espérance que Messieurs les intéressez à l'année 1636 avoient de recevoir un payement. Je luy dit que nous n'avions point encore d'ordre la dessus, mais que j'avois cent francs à luy remettre et autant à Monsieur de Fleckenstein qui étoit présent et qui n'avoit pas encore dit mot. Ils me chargèrent l'un et l'autre de remercier V. E. en attendant qu'ils le fissent eux-mêmes. Le lendemain je retournay chez Monsieur l'advoyer Dürler, et je luy payai les deux mille francs qu'il sollicitait pour l'année 1636. Il me témoignait autant de satisfaction que si cette somme avoit été pour luy et m'asseura du bon effet que cet argent feroit dans son canton. Ces Messieurs étoient logés à la *Tour-Rouge*. Je donnay en sortant à chaque sautier deux escus pour boire à la santé du Roy.

URY

J'allay en suite chez Messieurs les Députés d'Ury, qui logeoient dans la maison du notaire Keller. Je portay la parole à Monsieur le Landame Charles-Francois Schmidt, ne connaissant pas du tout Monsieur le Landame Crivelli. Je luy dit que V. E. m'avoit chargé de leur remettre à chacun 100 livres pour argent de session; je fus le très bienvenu, et l'un et l'autre me témoignèrent l'envie qu'ils avoient de vous donner des marques de leur reconnoissance. Monsieur Schmidt me dit qu'il seroit à souhaiter que tous les Suisses fussent aussy bon serviteur du Roy que luy. Je ne scais pas s'il tiroit ainsy sur son collègue ou s'il parloit en général. Il tira ensuite de sa poche le Mémoire des Intéressés de 1636, je le lus et luy fit remarquer qu'il étoit très mal digéré; ces Messieurs demandant les intérêts à $7\frac{1}{2}$ pour cent je dis qu'il convenoit mieux qu'il le donna luy-mesme à V. E. que de m'en charger. Il le fit effectivement le lendemain, et vous me l'avez remis, Monseigneur, pour le traduire et l'examiner s'il leur est deub. Ils sont partis sans rien recevoir, mais V. E. est la maîtresse de leur faire payer quand Elle voudra, car leur prétention est juste pour le principal. Leurs sautiers ont receu chacun deux escus suivant l'usage.

SCHWITZ

Monsieur le Landame Schorno et Monsieur le Landame Wäber me reçurent en robe de chambre. Ils me paroisoient encore assez fatigués de la veille, du moins M. Schorno qui commença à me dire qu'il étoit mal sur ses jambes, que le bon vin de S. E. luy foisoit ressentir les blessures qu'il avoit eu à la dernière guerre. Je luy proposay de s'asseoir et je leur déclaray le sujet de ma mission en leur présentant mes lettres de créance. Je n'ay jamais entendu de protestations si éloquentes que celles que me firent l'un et l'autre. Monsieur Schorno me les répéta en françois, en allemand et en italien. Monsieur Wäber me parla avec beaucoup d'esprit et en peu de mots; l'un et l'autre me dirent qu'ils ne partiroyent pas sans venir prendre congé de V. E. Je donnay à chaque sautier deux escus. J'eus beau me défendre et leur dire que j'avois encore une tournée à faire, je ne pû quitter ces Messieurs sans boire; j'en fus pour trois bonnes rasades indispensables: la santé du Roy, celle de V. E. et celle du canton de Schwitz. Ces Messieurs estoient logés à la *Tour-Rouge*.

UNTERWALD-LE-HAUT

Ceux-cy étoient à l'hostel de M. L'Abbé de Saint-Urbain. Je trouvay Messieurs Von Flue, le père et le fils à table. Je leur présentay à chacun un rouleau et leur fis les compliments de V. E. et quoiqu'ils aiment bien l'argent ils furent aussy sensibles à l'honneur qu'au bienfait. Je ne vous répéteray pas, Monseigneur, tout ce qu'ils me dirent d'obligeant, il me suffira de vous dire que ce sont de très honnêtes gens, très bons patriotes et très bons serviteurs du Roy. J'en fus pareillement pour trois verres de vin; leurs sautiers étoient à table avec eux, je leur donnay à chacun deux escus.

UNTERWALD-LE-BAS

Monsieur le Landame Lussy et Monsieur Ackermann étoient logés chez Monsieur Biss, ancien avoyer d'Olten. Ils vinrent au devant de moy: le premier avec une gravité espagnole, et l'autre à coeur ouvert me donna l'accolade. Je leur présentay à chacun cent francs et un compliment très court, car M. Ackermann prit la parole pour me dire qu'il n'avoit jamais eu autant de satisfaction, que V. E. avoit parlé comme un ange qui descendoit du Ciel. Il prit un verre de vin et me porta votre santé, et il me parut qu'il étoit encore en train, vous le connoissez, Monseigneur, ses expressions sont vives. Il me dit qu'il vous adoroit, qu'il ne scavoit pas encore l'effet que votre éloquence avoit produit dans le coeur des Protestants, mais que les Catholiques étoient tous très contents, et qu'ils ne pouvoient jamais espérer un meilleur commencement d'ambassade. Il prit les quatre escus que je voulois donner aux deux sautiers et leur dit en allemand: Voila ce que le Roy vous donne pour boire à sa santé. Si je ne vous connoissois pas bons serviteurs du Roy, je les jetterois par la

fenestre plustost que de vous les donner. Il leur fit prendre à chacun une bonne rasade de vin de Bourgogne et les fist boire à la santé de V. E. Contre mon espérance je ne fus dispensé de boire.

ZUG

Monsieur le Landame Zur Lauben étoit seul à la *Tour-Rouge*. Je le trouvay extrêmement content de V. E. et de luy-mesme: il me raconta qu'il avoit beu à la santé du Dauphin l'espée à la main, il ne se souvenoit plus que j'estoisois pour lors à costé de luy. Il me seroit difficile, Monseigneur, de vous faire la relation de toutes ses protestations, cela dura près d'une demie-heure, je faisois une révérence après l'autre pour m'en aller car je luy avois déjà donné son argent, mais il me tenoit par le bras et il me força de boire un grand verre de vin. Je pus enfin prendre congé de luy et je donnay deux escus à son sautier.

Ses deux collègues estoient logés à l'hostel de Saint-Urbain, j'allay les voir. Monsieur Andermatt fut le seul qui me parla, Monsieur Nüsbaumer se contenta de faire force réverences. Je leur donnay à chacun cent francs, je crois qu'ils ne s'y attendaient point, ils craignoient d'être reçus comme dans la députation des communes. Monsieur Andermatt me dit qu'il vouloit avoir une audience particulière de V. E., qu'il prieroit M. de Vigier de s'y trouver avec luy, qu'il voudroit vous convaincre de la droiture de leurs sentiments et que tout ce que l'on vous avoit dit d'eux étoit faux. Je luy dit qu'il faisoit bien de s'expliquer avec V. E. Il tira un ducat de sa poche et voulut à toute force me le donner pour ma peine. Il le mit dans mon chapeau et moy je le remis sur la table et je m'enfuis Il courut après moy jusque dans la rüe et là je luy donnay le bonsoir!

FРИBOURG

Chez Messieurs de Fribourg, j'eus une audience très favorable. Ils étoient logés à la *Tour-Rouge*. Monsieur l'avoyer Fégeli me dit que j'étois son ancien amy, et Monsieur Lanthier⁵ fit mon éloge en style prolix. Ils reçurent le présent que je leur fis de la part de V. E. avec mille remerciements et des protestations sans nombre. Monsieur Lanthier me demanda si je pouvois luy donner de bonnes espérances et que l'on s'attendoit de recevoir au moins une pension suivant la coutume, qu'ils étoient fort arriérés et cependant bons serviteurs du Roy! Je luy dis que V. E. étoit remplie de bonne volonté pour tous les bons serviteurs du Roy, mais que nous étions sans argent. Il me parla de la cense qui est due au Canton et qui devroit estre payée encore plus exactement que la pension de paix et d'alliance. Je luy dis que je doutois qu'ils fussent fort contents si on ne leur payoit que celle-là. M. d'Orsonnans qui étoit présent ne luy donna pas le temps de répondre, disant qu'il s'y opposoit et que comme distri-

⁵ François-Pierre-Ignace Lanther.

buteur il aimoit mieux quatre pensions particulières et à volonté que douze censes. Monsieur Lanthier me dit ensuite que Messrs les intéressés de l'année 1636 estoient toujours dans l'attente d'un payement, quoique Monsieur d'Affry ne fut plus en Suisse à solliciter pour eux, qu'il étoit devenu de très mauvaise humeur, qu'il s'étoit retiré tout seul à la campagne et qu'il avoit rompu son ménage avec Madame la Brigadière de Castella sa fille. La conversation fut très longue et je me retiray après avoir donné deux écus à chaque sautier.

GLARIS, Catholique et Protestant

Messieurs Zwicky et Tschoudy étoient ensemble à table à la *Couronne*. Je leur fis mon compliment accompagné du présent habituel. Monsieur Zwicky qui a beaucoup d'esprit, me fit une vraie harangue, comme un discours étudié dans lequel il me fit sentir toute la considération imaginable pour V. E. Monsieur Tschoudy ne dit mot mais il me serroit fortement la main. Je contentay leurs sautiers et les quittay pour aller voir Messieurs de Bâle.

BASLE

Ils étoient logés chez M. Dunant vis-à-vis de la *Tour-Rouge*. Monsieur le Bourgmestre Bourcard estoit sans perruque avec une teste naisante blanche comme de la neige. Quand je leur offris l'argent de session il me dit qu'il scavoit que c'étoit l'usage, qu'il en rendroit compte à ses Seigneurs et Supérieurs, et qu'en attendant il me chargeoit, Monseigneur, de vous en remercier. Monsieur Müller, second député, m'accompagna jusque dans la rüe avec tous leurs *Gesandt-Junker*. Je donnay deux escus à chacun de leurs cavaliers.

SOLEURE

Pour Messieurs les Députés de Soleure⁶, je ne les payai que le lendemain, je donnay a Messieurs les deux Avoyers, à Monsieur le Banderet et à Monsieur le Boursier chacun cent francs. Ils ne m'ont rien dit qui vaille la peine d'être rapporté, sinon Monsieur le Boursier de Bésenval, qui me dit: voila de l'argent que nous n'avons guère gagné! Ils me chargèrent tous de remercier V. E. en attendant qu'ils le fissent eux-mêmes. J'ay envoyé aussy cent francs à M. Boss, Secrétaire du Conseil, et j'ay fait venir les quatre cavaliers au Logis pour leur donner à chacun deux écus.

SCHAFFHOUSE

C'est icy, Monseigneur, que j'ay trouvé le plus d'éloquence. Monsieur de Murbach, le premier député de Schaffhouse, me parla une pureté de

⁶ Joseph-Guillaume Sury de Steinbrug, et Jérôme de Sury. — Pierre-Joseph Reinhard, banneret, et Pierre-Joseph Bésenval de Brunstatt, trésorier.

langue et avec une politesse dont je fus enchanté, tant en allemand qu'en francois. Pour Monsieur le Boursier Vischer⁷, il ne me dit pas un mot. Comme V. E. m'avoit chargé de dire à M. de Murbach qu'Elle seroit fort aise de rencontrer quelque occasion de faire plaisir à son canton, et à luy en particulier, je donnay matière à une conversation aimable et pleine d'esprit. Il m'a assuré qu'il ne partiroit pas sans vous avoir remercié, qu'il vous demanderoit un quart d'heure d'audience, que cependant il craignait de vous fatiguer, Monseigneur, estant un des derniers à la procession. Je l'assuray qu'il vous feroit plaisir; et leur donnay à chacun cent francs, à chaque cavalier deux escus. Ces Messieurs estoient logés à la *Couronne*.

APPENZEL-Catholique

Il y avoit deux députés d'Appenzel catholique: Monsieur le Landame Guiger⁸, qui a servi longtemps en France, et Monsieur le Landame Schüss. Ce sont deux très honnests gens et très bien intentionnés. Je leur donnay à chacun cent francs et à chaque sautier deux écus. Ils étoient aussy à la *Couronne*. En suite je remis à M. le Landame Guiger cinq cens francs à son compte du service de 1636 et 1637. Cette distinction favorable luy fit un plaisir infini; il m'a promis de remercier V. E. et d'en faire part à ses Seigneurs et Supérieurs.

APPENZEL-Protestant

Pour Monsieur le Landame Laurent Tanner, c'étoit une apoplexie ambulante et il n'eut pas la force de me dire un mot. Il étoit logé avec M. Hochcreutiner, député de la Ville de Saint-Gall, chez un chapelain de la Cathédrale nommé M. Nüsbaum. Le pauvre homme étoit bien malade et reçut son argent et mon compliment, et me toucha la main. Si en chemin Monsieur Hochcreutiner ne luy avait pas donné une place dans sa litière il ne seroit jamais arrivé à Soleure. Il avoit eu une attaque violente quelques jours avant son départ. Son cavalier étoit son cousin, il eut deux écus et me fit les honneurs.

L'ABBÉ de SAINT-GAL

Monsieur Puntener⁹ logeoit chez Madame de Bésenval, sa belle-seur, fille du feu baron de la Tour. C'est un homme très froid mais très poli. Son discours fut laconique et fort gracieux; il reçut avec remerciements les cent francs que je luy remis de vostre part, Monseigneur, et me reconduisit jusque dans la rue. Comme son cavalier n'y étoit pas et que je le cherchay pour luy donner ses deux escus, il me dit qu'il s'en chargeroit volontiers.

⁷ Nicolas Wuscher, trésorier.

⁸ Jean-Martin Gyger, chevalier, landammann et banneret.

⁹ Joseph-Antoine Püntener, maréchal de la Cour.

LA VILLE de SAINT-GAL

Monsieur Hochreutiner est une de mes anciennes connoissances, il fut charmé de me revoir, et moy pareillement. Il logeoit comme j'ay eu l'honneur de vous le dire, Monseigneur, chez le Chapelain Nüssbaümer, c'est un très galant homme, oncle de M. Hogger. Je luy remis cent francs et deux escus à son cavalier. Il me dit qu'il iroit remercier V. E.

La REPUBLIQUE du VALAIS

Monsieur Schinner et Monsieur Udrey¹⁰ demeuroient chez la veuve Schmidt. Ils vinrent me recevoir au bas de l'escalier, et me menèrent dans une grande salle au troisième étage. Je leur donnay à chacun cent francs et deux écus à chaque cavalier. Ils me dirent qu'en remerciant V. E. ils avoient une grâce à luy demander, je les asseuray qu'Elle feroit volontiers tout ce qui pourroit leur faire plaisir, et qui seroit à sa disposition. Effectivement vous me donnates l'ordre le lendemain de leur faire payer par mon frère deux années de leur pension de paix et d'alliance, ce qui fut fait sur le champ. Elles sont pour 1688 et 1689.

La VILLE de MULHOUSE

Je portay à Messieurs Hoffer et Reber leur argent de session. Ils étoient logés chez Monsieur le Capitaine Biss, et me prièrent de remercier V. E. de leur part, qu'ils partiroyent dès le matin et n'iroient point impatience V. E., n'ayant aucune commission particulière de leurs Supérieurs, qu'outre cela ils savoient que vous deviez être obsédé de fatigue. Et je donnay à chacun de leurs cavaliers deux écus.

La VILLE de BIENNE

Monsieur le Bourgmestre Scholl et Monsieur Lambelet logeoient chez M. le Landschreiber Brunner. Ils étoient dans une grande impatience de ne point me voir arriver, car comme ils sont les derniers et que la procession est grande, je ne pû alles chez eux que le mercredi à deux heures après midy. Son fils et quelques autres estoient venus plusieurs fois au Logis pour me rendre visite et apparemment pour scavoir s'ils estoient du nombre des élus. Quand j'arrivay ils avoient disné et la litière étoit déjà devant la porte, certainement ils n'attendoient plus que le guide des chemins. Je leur donnay à chacun cent francs et à chaque sautier deux escus. C'étoit mon dernier reste.... Ils me présentèrent du vin de Bourgogne, et nous bûmes ensemble deux ou trois bons coups. Ils étoient dix à table, et Vogelsang, leur hoste, qui y étoit, en faisoit les honneurs. Ils furent très sensibles aux bontés de V. E. pour eux et me chargèrent de vous en remercier.

J'avois oublié de vous dire, Monseigneur, que M. de Berville, mon frère, a payé à ce cabaretier de la Couronne la dépense de Messieurs de

¹⁰ Jean-François-Joseph Udret, bourgmestre de Sion.

Zurich et de Berne. Sa quittance pour les premiers a été de huit cens cinquante huit livres et dix sols et celles pour Messieurs de Berne de neuf cens vingt neuf livres et cinq sols. C'est plus qu'il n'en avoit couté à la diète de Monsieur la Marquis d'Avaray, mais aussy il y avoit à la vôtre presque une fois autant de monde.

Voilà, Monseigneur, la quintessence de la Diète, c'est un récit fidèle de tout ce qui m'a été dit par Messieurs les Députés. Je souhaite de tout mon coeur, Monseigneur, que V. E. soit aussy contente de cette relation que M. d'Avaray le fut lors de sa première diète, car il me donna vingt louis d'or, et ma relation étoit dans le goust de celle-cy; elle ne valoit pas grand chose.

De la Sablonière.

Liste des Lots que Messieurs les Députés du Louable Corps Helvétique ont gagnés à la loterie que Monsieur le Marquis de Bonnac a fait tirer le jeudi premier décembre 1729.¹¹

	Noms	Lots
Zurich	M. Jean-Jacob Escher, Bourgmestre	Une épée d'argent
	„ Jean Hofmeister, Statthalter et Conseiller	Une tabatière d'or à la Dauphine
Berne	„ Isaac Steiger, Trésorier du pays allemand	Une épée dargent doré
	„ Frédéric de Werdt, Banneret	Une montre d'argent
Lucerne	„ Joseph Dürler, Avoyer et Banneret	Une montre d'argent
	„ François-Joseph Krus, Conseiller	Une montre d'argent avec sa chaîne
Uri	„ Joseph-Antoine Püntener de Braunberg, Landame et Capitaine-Général	Une montre d'argent
	„ Charles-François Schmidt, ancien Landame et Enseigne-Général	Une canne à pomme d'or
Schwitz	„ Joseph-Antoine de Reding, baron de Merueis, Landame en charge	Une étui d'or
	„ Gilg-Christophe Schorno, Landame	Une épée d'argent
Unterwald Haut	„ Jean-Melchior Stockmann, Landame et Capitaine-Général	Une montre d'or simple
	„ Jean-Wolfgang von Flüe, Landstattleiter et Enseigne-Général	Une tabatière d'argent doré
Unterwald Bas	„ Jean-Melchior Lüssi, Landammann	Une épée d'argent
	„ Josse-Jacob Ackermann, Chevalier, ancien Landame, capitaine-général	Une tabatière d'argent

¹¹ Arch. Affaires Etrangères. Suisse 305, Fol. 194—195 v.

	Noms	Lots
<i>Zug</i>	„ Joseph Anthoine Schumacher, Stab-führer „ Joseph Antoine Heinrich, Conseiller et ancien baillif „ Joseph Schicker, Landame de la Ville	Une tabatière garnie d'or Une tabatière d'argent doré Une montre d'or à ré-pétition
<i>Glaris Cath.</i>	„ Joseph-Anthoine Tschudi, Landame et ancien capitaine-général	Une canne à pomme d'or
<i>Glaris Prot.</i>	„ Jean-Henri Martin, Statthalter et ancien capitaine-général	Une épée d'argent doré
<i>Basle</i>	„ Emmanuel Falkner, Chef de Tribu en charge (Oberst-Zunftmeister) „ Samuel Merian, Conseiller Intime et Président du Commerce	Une épée d'argent Une épée d'argent doré
<i>Fribourg</i>	M. François-Pierre Fegely, Avoyer en charge „ Jean-Henri von der Weid, Conseiller et ancien directeur de l'artillerie	Une montre d'argent Une tabatière d'argent doré
<i>Soleure</i>	„ Joseph-Anthoine Sury de Steinbrugg, Avoyer en charge „ Jérôme Sury, ancien Avoyer „ Pierre-Joseph Reinhardt, Banneret „ Pierre-Joseph de Besenval, Baron de Brunstatt, Boursier	Une tabatière d'argent doré Une canne à pomme d'or Une montre d'or simple Une tabatière garnie d'or
<i>Schaffhouse</i>	„ Joseph-Félix Wepfer, Bourgmestre „ Gaspard Murbach, Statthalter	Une épée d'argent doré Une tabatière d'or
<i>Appenzell Cath.</i>	„ Jean-Martin Gyger, Landame en charge. Chevalier et Enseigne „ Charles Sutter, Statthalter	Une épée d'argent Une canne à pomme d'or
<i>Appenzell Prot.</i>	„ Laurent Vetter, Landame	Une épée d'argent doré
<i>Abbé de Saint-Gall</i>	„ Gal-Anthoine, Baron de la Tour, Premier Ministre et Maréchal de la Cour „ Joseph-Anthoine Püntiner von Braumberg, Conseiller intime	Une épée d'argent doré Une canne à pomme d'or
<i>Saint-Gal Ville</i>	„ Christophe Hochrütener, Bourgmestre en charge „ Jean-Jaques Scherer, Conseiller	Une canne à pomme d'or Une épée d'argent

	Noms	Lots
Valais	M. Jean-Fabien Schinner, Banneret	Une épée d'argent
	„ François-Joseph Bourgener, Capitaine de Dixain	Une tabatière d'argent
Mulhouse	„ Christian Rotten, Bailly	Une épée d'argent doré
	„ Jean Hoffer, Bourgmestre	Une épée d'argent
Bienna	„ Frédéric Cornetz, Bourgmestre	Une montre d'argent
	„ David Lambelet, Banderet	Une épée d'argent dor.
	„ Pierre Wildermeth, Boursier	Une montre d'argenté